

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS-BELLEVILLE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 21/11/2019



Pour le Hcéres¹ :

Le Président du Hcéres
Par intérim, la Secrétaire
générale
Nelly Dupin

Au nom du comité d'experts² :

Daniel Cordary, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Préambule

Le présent rapport a été conçu dans le cadre d'un processus d'évaluation conjoint aux départements d'évaluation des établissements et des formations du Hcéres. Afin de permettre un travail collégial et mutualisé, le comité d'experts a procédé à l'examen des deux versants : d'une part, l'établissement et sa stratégie institutionnelle et, d'autre part, les formations et les diplômes délivrés, en particulier ceux pour lesquels est sollicité le renouvellement de leur reconnaissance aux niveaux licence ou masters.

De ce fait, le rapport comporte deux parties : la première traite de la stratégie institutionnelle, y compris celle de l'offre de formation, sa mise en œuvre et son inscription au sein de la trajectoire et du développement de l'établissement dans sa globalité ; la seconde, sous forme d'annexe, concerne l'analyse d'aspects spécifiques aux diplômes, à savoir les objectifs, les modalités et l'organisation pédagogiques de la formation ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	2
Présentation de l'établissement	4
1 / Caractérisation du territoire.....	4
2 / Structuration de la coordination territoriale Université Paris-Est	4
3 / Caractérisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.....	5
Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement.....	7
1 / Un positionnement institutionnel partagé par la communauté de l'école, qui pourrait mieux s'affirmer à l'échelle du grand Paris	7
2 / La stratégie à expliciter et élargir à toutes les missions de l'école	8
a/ Une stratégie à définir, notamment en ce qui concerne la recherche.....	8
b/ Des partenariats à structurer et à étendre.....	9
La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formation.....	10
1 / Une organisation interne opérationnelle mais pas toujours lisible.....	10
2 / Une gouvernance qui s'appuie sur de larges concertations mais qui devrait rendre plus perceptible l'élaboration et la conduite de sa stratégie	10
a/ Une gouvernance fortement renouvelée par les décrets de 2018.....	10
b/ Une démarche qualité à construire et à formaliser.....	12
c/ Une communication qui cherche encore sa place.....	12
3 / Des instruments de pilotage insuffisamment exploités pour la mise en œuvre de la stratégie	13
4 / Des grandes fonctions de pilotage bien assumées	13
a/ Un service financier très opérationnel.....	13
b/ Un service des ressources humaines aux missions étendues	13
c/ Un service informatique attentif aux besoins des usagers.....	14
d/ Des locaux de qualité et des ateliers performants	14
La recherche et la formation.....	15
1 / La recherche : une qualité reconnue par la communauté scientifique, mais une force que l'école pourrait mieux s'approprier	15
a/ Une recherche variée et structurée	15
b/ Une équipe et des moyens robustes	15
c/ Une politique doctorale active mais aux ressources problématiques.....	16
d/ Une visibilité interne à renforcer, en profitant de l'évolution des organes de gouvernance	16

2 / La formation au cœur des projets de l'école.....	17
a/ Une politique lisible, mais des formations de DEEA et de DEA qui pourraient être mieux structurées et revues dans une approche par compétences.....	17
b/ Des modalités d'enseignements à adapter aux mutations de l'enseignement supérieur et aux évolutions du contexte professionnel de l'architecture	18
c/ Un pilotage efficace	18
d/ Des moyens bien maîtrisés	18
3 / La recherche imprègne les formations.....	18
a/ Une prise en compte croissante de la recherche dans la formation	18
b/ Un lien entre enseignement et recherche renforcé grâce au nouveau mode de recrutement des enseignants-chercheurs.....	19
4 / Une documentation accessible et riche	19
a/ Une médiathèque bien intégrée à la politique de formation.....	19
b/ Un centre de recherche documentaire focalisé sur les besoins de l'Ipraus et de l'UMR AUSser.....	19
La réussite des étudiants.....	21
1 / Des parcours bien encadrés, mais une insertion professionnelle faiblement accompagnée	21
2 / Une vie étudiante dynamique à soutenir	22
3 / Une participation des étudiants à la gouvernance qui ne semble pas concerner la majorité	23
La valorisation et la culture scientifique	24
1 / Une diffusion des résultats de la recherche surtout liée aux publications	24
2 / La diffusion et le développement de la culture scientifique et technique : une volonté d'ouverture vers la société.....	24
Les relations européennes et internationales	25
1 / Une politique d'internationalisation étendue, à structurer avec une sélection des destinations, prenant en compte l'apprentissage des langues.....	25
Conclusion.....	27
1 / Les points forts	27
2 / Les points faibles	28
3 / Les recommandations	28
Annexe : analyse d'aspects spécifiques aux diplômes.....	29
1 / Diplôme d'études en architecture (DEEA)	29
a/ Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques.....	29
b/ Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation.....	30
c/ Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	31
2 / Diplôme d'État d'architecte (DEA)	32
a/ Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques.....	32
b/ Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation.....	33
c/ Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	34
3 / Conclusion pour les deux diplômes	34
a/ Points forts.....	34
b/ Points faibles.....	35
c/ Analyse des perspectives et recommandations.....	35
Liste des sigles.....	36
Observations du directeur de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville	39
Organisation de l'évaluation	44

Présentation de l'établissement

1 / Caractérisation du territoire

La région Île-de-France est composée de trois académies (Créteil, Paris et Versailles) et comporte huit départements. Cette région compte 32 universités ou grands établissements. Pour l'année 2017-2018, 707 000¹ étudiants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien dont 384 000 à l'université. L'Île-de-France est la première région européenne en matière de dépenses en recherche et développement. La région est au premier rang des régions européennes en matière de production scientifique (4 % de la production européenne) et de demandes de brevets européens (5 % des demandes). En Île-de-France, il existe sept coordinations territoriales² organisées sous forme de communautés d'universités et établissements (Comue) et une sous la forme d'association.

2 / Structuration de la coordination territoriale Université Paris-Est

En décembre 2018, la Comue Université Paris-Est (UPE) regroupe 22 institutions dépendant de différentes tutelles³, dont sept membres : l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (Upem) ; l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (Upec) ; l'école des Ponts ParisTech (ENPC) ; l'école nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) ; l'Esiee Paris ; l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) ; le centre national de la recherche scientifique (CNRS). La Comue compte également cinq établissements associés (et dix partenaires⁴) : école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) ; école nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée (EAVT) ; école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (Ensa PB) ; école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (Ensa PM) ; école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP). Les établissements membres ou associés à UPE accueillaient en 2014-2015 46 022 étudiants, dont plus de 36 000 dans les universités ; plus de 4 500 dans les écoles d'ingénieurs ; plus de 2 500 dans les écoles d'architecture et plus de 1 000 à la Comue⁵. L'ensemble des établissements membres, associés ou partenaires réunit 4 700 personnels, dont presque 2 300 chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants, plus de 2 400 administratifs, techniciens et ingénieurs, personnels des bibliothèques.

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), les projets d'Initiative d'excellence (Idex) portés par la Comue ne sont pas sélectionnés au PIA 1 en 2012 (vague 1 et 2). En avril 2015, la Comue est présélectionnée pour une initiative science - innovation - territoires - économie (I-Site, PIA 2, vague 1) mais son projet n'est finalement pas retenu en janvier 2016⁶. Dans l'optique de concourir à la deuxième vague des I-Site, UPE décide alors d'un changement de périmètre (conseil d'administration - CA de juillet 2016). En février 2017, l'université Paris-Est est lauréate de l'I-Site⁷. Dénommé « Future » (*French university on urban research and education* / université française de recherche et d'enseignement sur la ville), ce projet scientifique et

¹ Source : Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2018 / Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri).

² Au sens de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013.

³ Mesri : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. MTES : ministère de la transition écologique et solidaire. MAA : ministère de l'agriculture et de l'alimentation. MSS : ministère des solidarités et de la santé. Minefi : ministère de l'économie et des finances (incluant le secrétariat d'État à la consommation et à l'industrie). MC : ministère de la culture. CCIR : chambre de commerce et d'industrie de la région Ile-de-France.

⁴ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ; Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) ; Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ; Établissement français du sang (EFS) ; Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ; Santé publique France (SPF) ; Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) ; Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) ; Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) / École nationale des sciences géographiques (ENSG) ; Laboratoire de recherche sur les monuments historiques (LRMH).

⁵ UPE, Upec, Upem, ENPC, Esiee, ENSG, ESTP, EIVP, EnvA, Ensa Paris-Belleville, Ensa Paris-Malaquais, Ensa Marne-la-Vallée. Comue Université Paris-Est : les effectifs de l'enseignement supérieur en formation initiale en 2014-2015 (source Sies du Mesri).

⁶ L'ambition scientifique, les partenariats socioéconomiques, la transformation institutionnelle et la politique en ressources humaines : ces quatre critères ont été notés C par le jury, les huit autres ayant reçu la note B. RAE (réf : Investissements d'avenir_9_FUTURE_retour_jury_15).

⁷ Les partenariats socioéconomiques et le transfert de technologie, la gouvernance, l'effectivité des procédures et du management : ces trois critères ont été notés 1 par le jury ; les neuf autres ayant reçu la note B. (réf : Investissements d'avenir_10_FUTURE_retour_jury_17).

institutionnel est centré sur le thème de la « ville de demain ». Construit avec sept membres et associés de la Comue (Ifsttar, Upem, Esiee Paris, EAVT, EIVP, Institut national de l'information géographique et forestière - IGN, ENPC), il est d'une durée de dix ans avec une première période probatoire de quatre. Ce projet annonce la création d'une université cible en 2020, l'université Gustave Eiffel⁸ (UGE) à partir de la fusion de l'EIVP, l'Esiee Paris, l'Upem, l'Ifsttar et l'EAVT. L'École nationale des sciences géographiques (ENSG) est une entité commune avec l'IGN. L'ENPC y est associée par convention bilatérale, celle-ci n'ayant pas souhaité intégrer l'université cible. L'UGE sera à terme porteuse de l'I-Site. Celui-ci, porté actuellement par l'UPE, a obtenu un financement de 280 M€ (dont 9 M€ d'intérêts annuels). Le CNRS est partenaire extérieur du projet tout comme l'Upec depuis juillet 2017.

3 / Caractérisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

L'École nationale supérieure d'architecture (Ensa) de Paris-Belleville est créée en 1969 lorsque l'enseignement de l'architecture devient autonome vis-à-vis de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA). En 2005, elle est renommée École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (Ensa-PB)⁹. L'Ensa-PB est sous statut d'établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la co-tutelle des ministères chargés de la culture (direction générale des Patrimoines) et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle est l'une des 20 Ensa françaises, dont six sont situées en Île-de-France. L'Ensa-PB est membre associé depuis 2007 de la Comue Université Paris-Est, dès la création de cette coordination territoriale.

L'établissement est installé boulevard de la Villette, à Paris, dans l'ancien lycée technique Diderot (le plus vieil établissement d'enseignement technique de France) et dispose d'une surface brute de 15 600 m²¹⁰. L'Ensa-PB prépare au diplôme d'études en architecture (DEEA), conférant le grade de licence ; au diplôme d'État d'architecte (DEA), conférant le grade de master ; à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ainsi qu'à des diplômes de spécialisation (DSA) et à un master spécialisé. L'établissement propose des double-cursus et est associé à d'autres formations diplômantes¹¹.

En 2017, l'établissement accueillait 1 185 étudiants, dont 411 en premier cycle (DEEA) et 457 en deuxième cycle (DEA). 118 architectes sont inscrits en HMONP. L'établissement compte une équipe de recherche¹² qui assure l'accueil, le suivi et l'encadrement des doctorants en architecture¹³.

Le budget propre de l'école est de 5,2 M€¹⁴. En 2017, l'Ensa-PB comptait 129 enseignants dont 53 enseignants titulaires, 23 maîtres assistants associés et 53 enseignants contractuels assurant plus de 96 heures de cours, et 61 personnels administratifs et techniques.

L'établissement est en cours de contractualisation avec sa tutelle principale, le ministère de la culture. Le contrat d'objectif devrait être signé pour coïncider avec le prochain contrat pluriannuel.

L'Ensa-PB a construit son rapport d'autoévaluation (RAE) à partir d'un processus associant toute la communauté de l'école. Sa mise en œuvre apparaît en tout point comme exemplaire¹⁵. Cependant, si ce processus a bien conduit à mettre en avant des axes stratégiques, il n'a pas permis de poser un regard véritablement critique (points forts, points faibles, points à faire évoluer) sur les cinq années écoulées ou tout du moins de le traduire dans le document rédigé. De surcroît, ce RAE présente des lacunes. En effet, l'établissement était invité à s'inspirer du plan proposé dans le document « Aide à la rédaction du dossier d'autoévaluation des écoles relevant d'une évaluation conjointe établissements/formations » qui tout en se référant au « Référentiel de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » y intègre des items consacrés à l'évaluation des formations. Or, plusieurs références rattachées plus particulièrement au positionnement et à la stratégie institutionnelle ainsi qu'à la gouvernance et au pilotage de l'établissement ont été insuffisamment documentées. À l'issue des entretiens, toutes ces lacunes n'ont pas été entièrement comblées.

⁸ Le projet institutionnel s'inspire de la Wageningen University and Research (WUR). La préfiguration est entamée dès 2017 : <http://www.future-isite.fr/qui-sommes-nous/?L=0>.

⁹ Rapport d'autoévaluation (RAE), 2018, p. 8.

¹⁰ <http://www.paris-belleville.archi.fr>. Surface hors œuvre nette (Shon) : 10 500 m².

¹¹ Cf. *infra*, domaine : la recherche et la formation.

¹² Cf. *infra*, domaine : la recherche et la formation.

¹³ En 2017 : 27 doctorants.

¹⁴ Cf. *infra*, domaine : la gouvernance et le pilotage de l'établissement.

¹⁵ Cf. *infra*, domaine : le positionnement institutionnel et la stratégie de développement, point 1, troisième alinéa.

Pour la présente évaluation, la visite du comité a été organisée autour de quelques axes d'analyse particuliers en lien avec le référentiel cité plus haut :

- la mise en œuvre de la démarche qualité ;
- la stratégie et la gouvernance de l'établissement y compris l'implication des étudiants dans celles-ci ;
- son positionnement dans le paysage de l'enseignement supérieur d'Île-de-France ;
- l'organisation de ses partenariats ;
- la politique de recherche.

Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement

1 / Un positionnement institutionnel partagé par la communauté de l'école, qui pourrait mieux s'affirmer à l'échelle du grand Paris

L'Ensa-PB est fortement ancrée dans son histoire, et depuis sa création, il y a 50 ans, revendique une place particulière parmi les écoles d'architecture. Elle s'est, en effet, positionnée d'emblée comme un établissement d'enseignement supérieur. Elle a accordé une place importante à la recherche à un moment où ses homologues s'en préoccupaient moins, et elle a longtemps été un lieu de référence pour le débat sur la pédagogie de l'architecture¹⁶. Aujourd'hui, cette conception est toujours partagée par sa communauté actuelle¹⁷.

L'établissement a pour mission d'assurer la formation initiale et continue tout au long de la vie des professionnels de l'architecture, de la ville, des territoires et du paysage. Dans ce contexte, s'y rajoute notamment celle de conduire des activités de recherche en architecture, d'en assurer la valorisation et de participer aux écoles doctorales¹⁸. L'Ensa-PB déclare avoir fait le choix de ne pas créer une filière typiquement professionnalisante en 1^{er} ou en 2^e cycle mais de dispenser un enseignement continu, progressif puis cumulatif du projet sous toutes ses formes durant les années qui mènent aujourd'hui, au niveau master, au diplôme d'État d'architecte¹⁹. En revanche, elle s'est positionnée sur l'élargissement de son offre vers une formation de troisième cycle plus professionnalisante dans quatre domaines de spécialisation²⁰, et sur la formation à la recherche en architecture²¹.

Le comité a pu constater, à la lecture du RAE et à la suite des entretiens, que toutes les activités de l'école sont clairement sous tendues par les objectifs à atteindre pour accomplir la mission que lui fixe le Code de l'éducation.

Pour analyser son positionnement au début de la période de référence de cette évaluation et pour envisager son évolution dans l'avenir, l'Ensa-PB a mis en œuvre un processus de consultation large associant les enseignants, les responsables administratifs et les élus étudiants. Les deux ou trois séminaires annuels récurrents²² ont été l'occasion d'amorcer la réflexion pour déboucher sur la constitution de commissions et de groupes de travail. À cette occasion, l'établissement a pris acte de « la réduction du périmètre d'action traditionnel de l'architecte maître d'œuvre »²³.

Les élus étudiants ont pris l'initiative de diffuser, auprès de leurs camarades, un questionnaire qui a connu un taux de retour correct de plus de 30 % et dont les réponses montrent une convergence avec les analyses des enseignants²⁴.

L'Ensa-PB est associée par décret à la Comue UPE depuis 2016²⁵. Elle avait auparavant été associée au pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) dès l'origine de celui-ci. Le choix de ce regroupement territorial plutôt que celui d'une autre communauté parisienne était justifié par la thématique « Ville environnement et leurs ingénieries » mis en avant par UPE mais aussi par le fait que deux autres Ensa étaient membres associés²⁶ de cette Comue. Les huit domaines de coopération énumérés à l'article 4 du décret n'ont pas tous donné lieu à des actions communes. Selon la direction de l'établissement, cette association s'est révélée productive dans le domaine de la recherche et des études doctorales, mais les collaborations en matière de formation, ont été moins notables²⁷. Globalement, la visibilité de cette association est assez faible. Ainsi, le site web de l'école n'y fait jamais référence dans sa partie rédactionnelle, l'information étant réduite au seul logo de l'université Paris-Est assorti de la mention « ASSOCIÉ À LA COMUE ».

¹⁶ Présentation du directeur lors des entretiens.

¹⁷ Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement 2019-2024, p. 2.

¹⁸ Code de l'éducation, article L. 752-2.

¹⁹ Site web de l'Ensa-PB et guide des études.

²⁰ Diplômes d'approfondissement de spécialisation en architecture (DSA) : « Architecture et projet urbain » ; « Architecture et patrimoine » ; « Architecture et risques majeurs, formation » ; « Architecture et maîtrise d'ouvrage » que l'ENSA de Paris-Belleville est la seule à proposer pour les deux dernières spécialités.

²¹ Cf. *infra*, domaine : la recherche et la formation, point 2.

²² Cf. *infra*, domaine : la gouvernance et le pilotage de l'établissement et de la formation, point 2-a/, troisième paragraphe.

²³ RAE, p. 7

²⁴ RAE, pp. 6-7.

²⁵ Décret n° 2016-1111 du 11 août 2016.

²⁶ Ensa Paris-Malaquais et Ensa Paris-Est.

²⁷ Procès-verbal du CA de l'Ensa-PB du 03-07-2019, point 1-2.

Le comité recommande de donner plus de sens à cette association notamment à l'occasion de la préparation du contrat pluriannuel de site ou vis-à-vis du projet qu'a UPE de faire émerger une activité de recherche à l'interface ville/santé. Le contexte du rapprochement des statuts des personnels enseignants des Ensa et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) y est particulièrement favorable.

Il faut tout de même noter que les évolutions importantes survenues depuis 2016 ont pu compliquer le positionnement de l'école, après l'obtention de l'I-Site « Future », avec la modification du périmètre de l'ensemble porteur de ce projet d'I-Site, appelé à devenir un nouvel établissement, l'université Gustave Eiffel (UGE). Sollicitée pour en être membre, l'Ensa-PB n'a pas accepté de se fondre dans celle-ci en perdant sa personnalité morale²⁸ mais souhaite participer au projet en formant un pôle d'architecture avec les deux autres Ensa impliquées dans la Comue. Ce choix est conforme d'ailleurs à la politique affichée par le ministère de la culture vis-à-vis des regroupements territoriaux. **D'une manière ou d'une autre, il serait important que l'Ensa-PB, qui considère que cette participation est stratégique²⁹, soit suffisamment engagée pour être associée à la gouvernance de la future UGE, soit directement soit collectivement avec ses deux homologues.**

Sur le plan de la formation l'Ensa-PB qui partage avec 21 autres écoles³⁰ la mission de préparer au diplôme d'État d'architecte (DEA) et à l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) s'inscrit dans ce paysage en mutualisant quelques cours avec d'autres écoles, ou en participant aux réseaux pédagogiques inter-écoles. Elle est particulièrement impliquée dans celui qui concerne l'enseignement de la transition écologique et un de ses enseignants en assure le pilotage. Mais il faut bien reconnaître que les relations avec les autres Ensa d'Île-de-France restent assez ténues³¹. Au sein d'UPE, l'école a contribué à la mise en place d'une licence professionnelle *Assistant à chef de projet en aménagement de l'espace* à laquelle elle est associée et participe à un parcours européen de master en urbanisme. Elle propose à ses étudiants des formations complémentaires avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) qui peuvent conduire à un double diplôme. Elle propose aussi un double cursus avec l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) validé par un double diplôme d'architecte-designer.

À l'échelle internationale, l'Ensa-PB affiche une position mêlant rayonnement et attractivité. Cela touche aussi bien la recherche que la formation qui intègre comme valeur ajoutée importante ses partenariats avec les écoles et universités étrangères³². En termes d'effectifs étudiants, l'Ensa-PB peut se prévaloir d'une forte présence internationale³³.

2 / La stratégie à expliciter et élargir à toutes les missions de l'école

a/ Une stratégie à définir, notamment en ce qui concerne la recherche

Sur la période de référence de cette évaluation, la stratégie institutionnelle apparaît quelque peu en retrait. Certes, l'absence jusqu'ici de contrat d'objectifs avec la tutelle, dont la mise en place est récente, si elle ne justifie pas cette situation, l'explique en partie. Cette stratégie est à peine esquissée dans le RAE. Celui-ci comprend des éléments relatifs à la formation, mais la question de l'insertion professionnelle des diplômés ou celle des échecs dans le parcours³⁴, par exemple, sont peu développées. L'établissement n'y intègre pas non plus les problématiques de développement durable. Le comité a observé l'absence d'informations sur le développement de la recherche et des études doctorales, décrivant les objectifs fixés et les moyens mobilisés pour les atteindre.

Pour la période à venir, la large concertation qui s'est déroulée au cours de l'année 2018 a permis de dégager, à partir d'une réflexion collective, des axes stratégiques ambitieux, couvrant assez largement le champ de la formation et prenant en compte les mutations profondes des conditions de la profession d'architecte et les modifications introduites par la réforme statutaire de 2018 des Ensa. À contrario, aucun de ces axes ne concerne explicitement une politique de recherche sauf de manière incidente. Par ailleurs, la soutenabilité économique de tels axes n'a pas été intégrée à la réflexion.

²⁸ Depuis est parue l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche permettant de conserver la personnalité morale au sein d'un autre établissement.

²⁹ Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement 2019-2024, p. 8, paragraphe 6.

³⁰ Les dix-neuf autres Ensa, l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Strasbourg, et l'École spéciale d'architecture (Esa).

³¹ Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement 2019-2024, p. 8, paragraphe 6.

³² RAE, p. 66.

³³ Cf. *infra*, domaine : les relations européennes et internationales.

³⁴ Cf. *infra*, domaine : la réussite des étudiants, point 1.

b/ Des partenariats à structurer et à étendre

Au-delà des partenariats académiques évoqués *supra*, l'école a développé des partenariats avec des organismes publics dépendant essentiellement du ministère de la culture ou des collectivités territoriales. Des relations nombreuses existent aussi avec des agences d'architecture ou dans certains cas avec des maîtres d'ouvrages. Cependant aucun partenariat n'a été conclu à ce jour avec de grandes entreprises du domaine de la construction ou de l'aménagement.

En 2017 a été créée une chaire d'enseignement et de recherche « Patrimoine, expérimentation, projet » en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles (Drac) d'Île-de-France et le centre des monuments nationaux (CMN) associée à une convention engendrant des flux financiers (80 000 € pendant trois ans³⁵) vers l'école. L'Ensa-PB participe également à un projet de résidence étudiante dans le cadre de l'opération « Réinventer Paris » issu d'une compétition organisée par la ville et qui constitue un outil pédagogique en grandeur réelle. Toujours dans le cadre de la formation, des relations régulières sont entretenues avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte) de la Mayenne et le réseau qui regroupe les collectivités propriétaires d'ouvrages construits par Vauban, auxquelles s'ajoutent des collaborations ponctuelles avec de nombreuses collectivités territoriales ou des maîtres d'ouvrage comme c'est le cas pour le DSA Architecture et maîtrise d'ouvrage.

Enfin, on mentionnera deux partenariats plus particuliers : i) avec le lycée professionnel du bâtiment Guimard pour préparer spécifiquement quelques étudiants à intégrer l'Ensa-PB ; ii) avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Paris pour participer à son école d'architecture pour enfants.

L'école a des projets pour étendre ses partenariats mais a bien conscience aussi qu'il est nécessaire de les structurer. C'est d'ailleurs son sixième axe de développement stratégique pour la période 2019-2024³⁶. Celui-ci fixe des objectifs concernant ses rapports avec la Comue UPE et la future université Gustave Eiffel, ses relations avec les autres Ensa d'Île-de-France qu'elle envisage de développer, les chaires partenariales qu'elle souhaite multiplier et pérenniser, et la consolidation de ses partenariats internationaux les plus structurants.

Le comité recommande dans cet esprit d'étendre ces partenariats aux entreprises du secteur économique notamment, de mieux les hiérarchiser et de prendre en compte la valeur ajoutée qu'ils apportent à l'établissement.

³⁵ RAE, p. 12.

³⁶ Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement 2019-2024, pp. 8 et 9, paragraphe 6.

La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formation

1 / Une organisation interne opérationnelle mais pas toujours lisible

L'organisation interne, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme fonctionnel de l'établissement, lui donne les principaux moyens nécessaires pour réaliser ses missions. Les fonctions classiques de support d'une part et de soutien d'autre part y sont bien identifiées. Le comité note que l'Ensa-PB a fait le choix de ne pas créer un secrétariat général et de regrouper, au sein d'une seule direction, les ressources humaines et les moyens de fonctionnement. En parallèle à la direction des études, la direction de la recherche, sans lien fonctionnel dans l'organigramme avec la direction de l'école³⁷, semble plus éloignée de l'établissement puisqu'elle se confond avec celle de l'unité mixte de recherche (UMR) Architecture, urbanisme, société : savoirs, enseignement, recherche (AUSser), commune à plusieurs Ensa. Quant à la direction des relations internationales son activité est consacrée presque exclusivement à la formation. On observe, cependant, qu'il n'existe aucun service dédié à la formation continue (mentionné seulement comme attribution complémentaire à une responsabilité de deux DSA³⁸), à la valorisation de la recherche, ou aux relations avec les milieux socio-économiques. Le positionnement du service communication qui comprend la directrice adjointe est peu lisible.

La direction des études regroupe à la fois une direction pédagogique et un service de scolarité³⁹. La place des responsables pédagogiques (responsables de formation, responsables d'années, responsables de champs⁴⁰) n'y est pas apparente. La raison en est peut-être que ces responsabilités sont diversement assurées, l'engagement des enseignants variant notamment en fonction de leur temps disponible⁴¹. **Le comité recommande, à la faveur de la mise en place du nouveau statut d'enseignant-chercheur des écoles d'architecture, d'officialiser ces fonctions et de les rendre plus visibles.**

2 / Une gouvernance qui s'appuie sur de larges concertations mais qui devrait rendre plus perceptible l'élaboration et la conduite de sa stratégie

a/ Une gouvernance fortement renouvelée par les décrets de 2018

Sur la période de référence et jusqu'à l'année 2018 les instances de gouvernance comprenaient le conseil d'administration (CA), une commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) ainsi que la direction. Le conseil scientifique, non prévu par les textes réglementaires et dont l'existence était évoquée dans le précédent rapport d'évaluation⁴² n'a pas eu d'activité durable⁴³.

Jusqu'à la réforme statutaire de 2018, le CA est composé du directeur, de six personnalités extérieures et 14 élus (six enseignants, six étudiants et deux personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé - Biatss). Son président, choisi parmi les membres du conseil, traditionnellement un enseignant, est nommé formellement, tout comme les personnalités extérieures, par le ministre chargé de la culture⁴⁴. Ce conseil délibère sur le règlement intérieur, le programme d'enseignement préparé par la CPR, le budget et le compte financier, les contrats et conventions passés par l'établissement, et examine le rapport d'activité annuel établi par le directeur.

Les décisions du CA en matière pédagogique sont préparées par la CPR⁴⁵. Celle-ci comprend, outre le directeur, 16 enseignants dont les six élus du CA et est présidée par l'un d'entre eux. Bien que la réglementation ne le prévoit pas, la décision a été prise d'y faire participer des étudiants, ce que le comité trouve très positif. La CPR se réunit une à deux fois par mois et ses travaux s'appuient sur ceux de commissions

³⁷ Organigramme fonctionnel, annexe au RAE.

³⁸ Organigramme fonctionnel, annexe au RAE.

³⁹ RAE, p. 16.

⁴⁰ RAE, p. 22.

⁴¹ RAE, p. 22.

⁴² Aérés, rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, juin 2013, p. 7.

⁴³ Une seule réunion en 2013.

⁴⁴ Décret n°78-266 du 8 mars 1978 modifié.

⁴⁵ Article 17 du décret 78-266.

thématiques qui associent enseignants volontaires, représentants étudiants et responsables administratifs concernés⁴⁶. Les lieux de concertation, complétés par un séminaire de tous les enseignants permanents deux à trois fois par an, sont donc nombreux et actifs, ce qui permet à l'établissement de mettre en avant un climat de confiance et de compréhension mutuelle⁴⁷.

Le directeur, en fonction depuis 2014, est assisté par une directrice adjointe. Il réunit une fois par semaine un conseil de direction qui comprend, la directrice adjointe, la directrice de études, la directrice des ressources humaines et des moyens de fonctionnement, la directrice financière, le secrétaire général de l'UMR AUSser et la responsable de la communication. Une fois par mois, cette réunion est élargie aux autres services. Avec la même fréquence, le directeur réunit le directeur de l'Institut parisien de recherche, architecture, urbanistique, société (Ipraus) et la directrice de l'UMR AUSser.

Bien que le fonctionnement de la direction ne soit quasiment pas évoqué dans les documents que l'établissement a transmis au Hcéres, il apparaît clairement après les entretiens que le directeur est le principal responsable de la mise en œuvre de la stratégie. Sa participation à la CPR, et celle des responsables administratifs aux diverses commissions, lui permet aussi d'être le véritable chef d'orchestre des concertations qui précèdent toutes les étapes importantes de la vie de l'école. Mais si les décisions font souvent consensus, les processus qui y conduisent ne sont pas toujours explicites.

Depuis la fin de l'année 2018, l'établissement a mis en place les nouvelles instances créées par la réforme du statut des Ensa. Celles-ci restent des établissements publics administratifs, mais leur fonctionnement se rapproche sensiblement de celui des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Le CA comprend maintenant sept enseignants-chercheurs, trois personnels Biats, trois étudiants, tous élus, ainsi que neuf personnalités qualifiées. Parmi celles-ci, quatre sont membres de droit⁴⁸, les cinq autres étant désignées par le conseil sur proposition du directeur. Avec cette désignation intervenue fin janvier 2019, les principaux partenaires de l'école sont associés à sa gouvernance. Le directeur n'est plus membre du conseil mais il y assiste avec voix consultative. Son président, choisi parmi les personnalités qualifiées et les représentants des enseignants-chercheurs, est élu par le conseil. Cette évolution qui tend à rapprocher l'organisation des écoles d'architecture de celui des autres établissements d'enseignement supérieur est considérée par le comité comme un nouvel atout à valoriser par l'établissement.

La CPR a été remplacée par un conseil pédagogique et scientifique (CPS) composé lui-même de la réunion de deux commissions : la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) - composée de 13 élus : huit enseignants-chercheurs, un personnel Biats et quatre étudiants - et la commission de la recherche (CR) composée de six enseignants-chercheurs rattachés à une équipe de recherche et un représentant des doctorants, élus ainsi que de trois personnalités extérieures qui peuvent être des enseignants-chercheurs, désignées par le CA. Chacune de ces commissions élit son président. Le président de la CFVE est de droit président du CPS, tandis que le président de la CR en est le vice-président. Le directeur assiste aux séances de ces instances avec voix consultative et les membres du CA ne peuvent pas siéger au sein de ces commissions.

Ces modifications, associées au nouveau statut des enseignants-chercheurs vont, en fait, avoir des répercussions significatives sur la gouvernance et les interactions entre ces différentes instances. Les conséquences ne seront perceptibles qu'à moyen terme, même si l'Ensa-PB avait depuis assez longtemps anticipé de manière pertinente l'esprit de ces réformes dans de nombreux aspects de son fonctionnement (présence d'étudiants au CA, incitations de la direction pour que les enseignants aient une activité de recherche, avis donnée par le CA sur la nomination du directeur, etc.). Le nouveau contexte donne un poids certain au président et au vice-président du CPS qui assistent aux séances du CA, d'autant que ce conseil est compétent pour débattre des orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche⁴⁹. Il est d'autant plus important, dans ces conditions, que les rôles et le domaine d'action de chaque responsable soient clairement définis afin que les processus de décision soient connus de tous.

Le comité recommande de renforcer la communication de la direction à destination des élus, notamment par une préparation effective des séances permettant à ceux-ci une meilleure appropriation des orientations stratégiques qui leur seraient présentées (relations avec la Comue, développement des études doctorales, réformes en cours, etc.). Ceci serait particulièrement utile dans la période actuelle où l'école se trouve face à des enjeux importants alors que les membres des conseils et commissions fraîchement élus n'ont que peu d'expérience.

⁴⁶ Le RAE (p. 21) en indique six mais n'en liste que cinq, le nouveau règlement intérieur en dénombre cinq mais avec des intitulés partiellement différents.

⁴⁷ RAE, p. 21.

⁴⁸ Représentant respectivement la région Île-de-France, la Comue UPE, le conseil régional de l'ordre des architectes d'Ile-de-France et la Ville de Paris.

⁴⁹ Article 14 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

b/ Une démarche qualité à construire et à formaliser

Bien que l'Ensa-PB manifeste un souci certain d'amélioration continue, qu'elle soit soumise à des évaluations périodiques externes des formations, qu'elle ait entrepris celle des enseignements, ou que son service financier se soit engagé dans la qualité comptable, elle n'inscrit pas ces différentes actions dans une politique de démarche qualité globale. Ainsi, celle-ci n'est pas abordée dans le RAE et, dans l'organigramme de l'établissement, il n'existe aucune fonction qui lui soit explicitement consacrée. Les choses ont peu évolué depuis l'évaluation précédente de l'établissement dont le rapport mentionnait un manque d'intérêt pour la mise en œuvre d'une démarche qualité⁵⁰.

Le comité recommande ainsi à l'établissement de s'engager dans une véritable démarche qualité dans tous les domaines : portée par la direction, cette démarche pourrait s'appuyer sur un tableau de bord d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et mobiliser un comité *ad hoc* incluant les chefs de service. Les outils tels que TAIGA (logiciel de scolarité) ou WINM9 (logiciel financier) dont disposent déjà les services financiers, les ressources humaines et la formation, pourraient constituer une base de départ pour ce tableau de bord.

c/ Une communication qui cherche encore sa place

Le service communication, créé au début des années 2000, a recruté une chargée de communication expérimentée en janvier 2018, et compte en outre deux personnes à temps plein et la directrice adjointe. Il a la charge des communications interne et externe de l'école, de l'accueil, de l'organisation d'événements, et de la programmation des actions de diffusion de la culture architecturale : expositions, conférences, éditions...

Depuis, le service de communication a entrepris un vaste chantier :

- la charte graphique a été entièrement renouvelée pour permettre à l'école d'avoir une identité visuelle plus affirmée ;
- la nouvelle plaquette de présentation appuyée sur un travail collectif interne a été produite ;
- le site Internet qui contient actuellement un certain nombre de documents et de références dépassées est en cours de refonte complète, tout comme l'intranet qui n'était pas opérationnel au moment de la visite du comité ;
- une démarche de présence sur les réseaux sociaux a aussi été initiée pour permettre de donner une meilleure visibilité à l'école et la rendre plus attractive ;
- la valorisation des travaux des étudiants a été améliorée, notamment en montrant leurs réalisations sur des supports de communication et dans les expositions ;
- enfin, une lettre d'information mensuelle a été mise en œuvre dans l'objectif de fédérer les énergies.

En un an, beaucoup d'actions ont été lancées qu'on ne peut que saluer. Si certaines se sont déjà concrétisées (plaquette de communication, lettre d'information, etc.), d'autres restent en cours de réalisation, comme la préparation de la célébration des 50 ans de l'école.

Le service communication est confronté à certaines contraintes parmi lesquelles un manque d'anticipation dans la programmation des expositions. Le foisonnement de ses activités, ainsi qu'une difficulté à percevoir la vision stratégique de la direction à moyen terme ne facilitent pas son travail nécessaire sur la visibilité.

S'agissant des informations communiquées par l'établissement, le comité a relevé des données discordantes (notamment lorsqu'elles sont chiffrées : effectifs, réussite, insertion, etc.) dans différents documents diffusés ou sur le site web de l'école, lequel contient par ailleurs des pages obsolètes.

Le comité recommande à l'école de clarifier le message qu'elle veut délivrer afin de donner plus d'efficacité à sa communication tant interne qu'externe. Enfin, l'établissement devrait être attentif à communiquer des informations cohérentes et actualisées sur ses différents supports. Dans ce domaine également, une démarche qualité structurée apporterait une aide précieuse.

⁵⁰ Aères, rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, juin 2013, p. 25.

3 / Des instruments de pilotage insuffisamment exploités pour la mise en œuvre de la stratégie

L'école dispose d'outils de bonne qualité, tels que les logiciels et schémas (l'implantation du logiciel financier WINM9 a beaucoup accaparé les personnels). Cependant, la direction pourrait davantage les exploiter pour définir sa stratégie et orienter son action.

Les services fonctionnent de façon autonome, les délais sont respectés, les documents attendus sont produits (budgets, comptes financiers, tableaux obligatoires, etc.). Les schémas stratégiques ont été établis, cependant le comité n'a pas été en mesure de déterminer comment les orientations avaient été communiquées aux services.

Le comité recommande une réelle gestion prévisionnelle des emplois et des compétences bien que l'établissement connaisse finement son potentiel alors que 34 % des enseignants et 28 % des personnels Biatss ont plus de 60 ans⁵¹. Une des raisons réside peut-être dans le mode toujours très centralisé d'attribution des moyens par le ministère.

4 / Des grandes fonctions de pilotage bien assumées

a/ Un service financier très opérationnel

Ce service, très efficace et opérationnel, composé de cinq personnes, gère un budget propre de 5,2 M€ dont 2,2 M€ de masses salariales en gestion directe⁵². Il est en capacité de produire des données précises sur toutes les activités de l'école et notamment de calculer des coûts complets, puisqu'il dispose des données internes et globales, ainsi que de la répartition des surfaces allouées aux grandes fonctions.

L'établissement n'a pas accès aux responsabilités et compétences élargies (RCE). C'est donc le ministère chargé de la culture qui rémunère les agents titulaires (7.1 M€)⁵³. Près de 85 % du budget est couvert par dotations et subventions⁵⁴. On peut observer le bon résultat de la collecte de la taxe d'apprentissage qui après un creux en 2015 (22,9 k€) est revenu à un bon niveau en 2018 (57,2 k€)⁵⁵.

L'élaboration du budget s'appuie sur une lettre de cadrage ministérielle et une allocation de moyens qui, par absence de critères, est peu lisible pour l'école. De plus, la direction n'établit pas de cadrage interne et, selon les entretiens, ne donne pas d'orientation stratégique aux différents services pour le budget en préparation. Celui-ci est établi après un échange entre la responsable du service financier et les responsables des services pour le recueil de leurs besoins. Cette phase est suivie d'un arbitrage conduit par le directeur et son adjointe. Le budget est alors présenté au contrôleur financier pour avis, avant présentation au CA.

Le service financier a mis en œuvre le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) de 2012⁵⁶ pendant l'année 2016 et a réalisé une architecture financière, analytique et comptable sur toutes les activités de l'école. Ceci constitue une base très intéressante pour mettre en place un contrôle de gestion.

Avec l'agent comptable dont la présence n'est que d'une demi-journée par semaine, le contrôle hiérarchisé des dépenses n'a pas encore été instauré. Le travail se fait toutefois en bonne intelligence.

Le service financier a mis en place une démarche de qualité comptable et de maîtrise des risques depuis 2015, date à laquelle elle a été présentée au CA, ce qui constitue un point positif.

b/ Un service des ressources humaines aux missions étendues

Ce service (16 personnes selon l'organigramme) cumule les fonctions ressources humaines (RH) et moyens généraux. La sécurité en fait aussi partie.

⁵¹ Données issues du logiciel TAIGA.

⁵² Compte financier 2017, tableaux 1 à 6.

⁵³ Compte financier 2017, page 2.

⁵⁴ Compte de résultat 2017, page 1.

⁵⁵ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 190.

⁵⁶ Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le service RH a une bonne connaissance des ressources dont il dispose, il maîtrise les grands ratios de l'école et gère de façon optimale le budget qui lui est alloué. La gestion des personnels, de direction et Biats (61 personnes en incluant le directeur) s'appuie sur une très bonne connaissance des ressources⁵⁷. Ceux-ci disposent de 55 jours de congés et bénéficient de formations, mises en œuvre par l'école sur son budget à hauteur de 23 000 € en moyenne par an⁵⁸ ou financées directement par le ministère de tutelle. La direction de l'école se soucie du bien-être de ses personnels et le dialogue social est serein.

En lien avec le service financier, et le service des études, ce service peut suivre les emplois et les services des enseignants (53 titulaires – six professeurs et 47 maîtres-assistants - et 76 contractuels assurant au moins 96 heures de cours par an)⁵⁹. S'appuyant sur le logiciel TAIGA, la gestion des heures d'enseignement mais aussi des espaces est assurée par ce service, de sorte que tous les outils et les données permettant à la direction de conduire ses choix ou ses orientations dans ce domaine sont aisément consultables et mobilisables.

Malgré cela, des zones d'incertitude subsistent. **Le comité recommande que l'investissement des enseignants soit pris compte en dehors de leur activité d'enseignement présentielle et que le contrôle de l'exécution du service effectif des enseignants titulaire soit réalisé.**

c/ Un service informatique attentif aux besoins des usagers

Le service informatique comprend quatre personnes. Son action est prioritairement orientée vers la satisfaction des utilisateurs. Il semblerait que l'école se soit dotée d'un schéma directeur numérique⁶⁰, dont les documents mis à disposition du comité ne fait pas état.

L'école a lancé un plan de renouvellement du matériel : 85 postes (pédagogiques) en 2016, 30 postes (pédagogiques) en 2017 et un groupe de deux serveurs en fonctionnement redondant en 2018.

Le service travaille actuellement à la refonte de l'intranet et du site Internet en collaboration avec le service communication⁶¹, il déploie le Wifi et cherche à améliorer le débit du réseau.

d/ Des locaux de qualité et des ateliers performants

L'école bénéficie de locaux fonctionnels. Les amphithéâtres et les salles sont bien équipés. Les ateliers disposent d'imprimantes 3D et d'une machine de découpe-laser. Les locaux de la bibliothèque sont également très bien aménagés.

La sécurité des locaux est assurée en interne alors que leur maintenance est majoritairement externalisée.

L'école dispose d'un atelier composé de deux parties : l'atelier « maquettes » et l'atelier « bois ». Il s'agit d'un outil pédagogique bien installé dans des locaux de qualité, extrêmement précieux pour les équipes et les étudiants.

L'atelier « maquette » est en libre accès mais les étudiants sont accompagnés dans leur réflexion sur le sens de leur démarche et de leur projet. Le travail exigeant qui y est réalisé est un complément indispensable aux enseignements théoriques.

L'atelier « bois » est un véritable atout pour les étudiants, lieu d'enseignement sur ce matériau et sur les implications de celui-ci dans le travail de l'architecte. Il facilite l'appréhension par l'étudiant de son futur environnement de travail et lui permet de mieux comprendre le bois et les contraintes de sa construction. Ses responsables travaillent actuellement à la mise en place d'un atelier inter-écoles, ce que le comité encourage.

⁵⁷ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 178.

⁵⁸ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 180.

⁵⁹ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 173.

⁶⁰ D'après les entretiens.

⁶¹ Cf. *supra*, domaine : la gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formation, point 2-c.

La recherche et la formation

1 / La recherche : une qualité reconnue par la communauté scientifique, mais une force que l'école pourrait mieux s'approprier

a/ Une recherche variée et structurée

La recherche, qui a toujours été présente à l'Ensa-PB, est portée par son équipe de recherche interne, l'Ipraus, dont la production scientifique reste significative ⁶². Celle-ci est l'équipe la plus importante constituant l'UMR n° 3329 AUSser. Cette UMR possède deux tutelles, le CNRS et le ministère chargé de la culture. Lui sont aussi rattachées les équipes des écoles d'architecture de Malaquais, La Villette et Marne-la-Vallée. L'UMR est partenaire du laboratoire d'excellence (Labex) « Futurs Urbains » porté par la Comue UPE. Du fait d'une très bonne intégration de l'Ipraus dans l'UMR, la recherche est totalement mutualisée.

Les axes de recherche, qui sont autant ceux de l'équipe Ipraus que ceux de l'UMR, portent sur la ville et les territoires habités (historique, fabrication, prospective), en prenant en compte les contraintes contemporaines d'espace et d'énergie. Le regard se veut interdisciplinaire, ce qui permet de réunir des approches complémentaires, allant de la recherche fondamentale à la recherche finalisée. L'Ensa-PB porte une chaire partenariale instaurée en 2016 avec le soutien de la Drac Île-de-France et le centre des monuments nationaux. Cette chaire s'intéresse à la reconversion et à la mise en valeur du patrimoine sous le prisme de la création architecturale. Regroupant de nombreux partenaires étrangers, un réseau universitaire dynamique s'intéresse aux villes d'Asie (Chine, Cambodge, Vietnam, etc.) et offre un champ tout à fait privilégié d'investigation et de collaborations (réseau académique des « métropoles d'Asie-Pacifique », programme de recherche de l'*Urban Knowledge Network Asia* (UKNA) / réseau asiatique de connaissance sur les politiques urbaines). L'Ensa-PB est associée à la chaire franco-chinoise de recherche-action initiée par l'Ensa de Strasbourg, en partenariat avec l'entreprise Systra et l'université Tongji à Shanghai.

b/ Une équipe et des moyens robustes

Pour l'année 2017-2018, le personnel permanent de l'Ipraus comporte 35 personnes, dont 23 enseignants-chercheurs des écoles d'architecture (parmi lesquels deux habilités à diriger des recherches - HDR) en poste à l'Ensa-PB et cinq personnels Biatss⁶³. L'équipe accueille 25 doctorants en formation initiale⁶⁴. Le personnel de l'Ipraus comporte seulement six titulaires HDR, soit un taux d'encadrement encore faible mais en progression. Des enseignants-chercheurs d'autres établissements viennent d'ailleurs apporter leur concours pour l'encadrement des doctorants.

Cependant, certains enseignants-chercheurs de l'école ne sont pas, ou pas encore, rattachés à l'Ipraus. La réforme du statut des enseignants-chercheurs en école d'architecture n'a pas encore donné toute sa mesure, mais d'ores et déjà, les personnes concernées la ressentent très positivement, tant pour la reconnaissance de leurs compétences que pour la libération effective de temps pour la recherche.

En 2017, le budget consacré par l'école à la recherche est de 284 000 €⁶⁵ (dont le salaire d'un agent rémunéré par l'école). Il est constitué de dotations récurrentes de fonctionnement du ministère de tutelle, soit environ 49 000 €⁶⁶, et de contrats de recherche. Les fonds de ces contrats de recherche proviennent : i) du bureau de la recherche en architecture, urbanisme et patrimoine (BRAUP) du ministère chargé de la culture ; ii) de l'agence nationale de la recherche (ANR) (dotations liées au Labex « Futurs Urbains ») ; iii) de l'institut de recherche et développement pour la transition énergétique de la ville Efficacity ; iv) des directions régionales des affaires culturelles (Drac) ; v) du plan urbanisme construction architecture (PUCA). Certains membres de l'équipe reconnaissent ne pas avoir une culture les conduisant à imaginer une valorisation financière de leurs travaux.

⁶² RAE, p. 32 : 31 ouvrages, 97 chapitres, 35 articles dans des revues à comité de lecture, 42 articles de colloques, 54 articles dans des revues professionnelles, 154 communications.

⁶³ RAE, p. 76.

⁶⁴ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 77.

⁶⁵ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 186.

⁶⁶ RAE, p. 31.

L'équipe est installée dans des locaux bien aménagés sur 836 m², partagés avec ceux dévolus au troisième cycle et à la direction de l'UMR, dont le siège se situe dans les locaux de l'Ensa-PB⁶⁷, ce qui facilite les collaborations.

Le comité n'a pas eu connaissance d'un intérêt de l'établissement comme de son équipe de recherche pour le contrat de plan État-région (CPER) alors qu'il lui serait possible de s'y impliquer via la Comue, interlocuteur naturel de la région.

c/ Une politique doctorale active mais aux ressources problématiques

Pour l'inscription de ses doctorants, l'établissement s'appuie sur l'école doctorale (ED) 528 Ville, transports et territoires (VTT) d'UPE, cette dernière délivrant les diplômes de doctorat et d'HDR du site et fédérant aussi l'insertion professionnelle des docteurs. Cependant, pour le futur, les établissements participants ont décidé de reprendre ces compétences, ce qui impliquera que l'Ensa-PB prenne une position quant à la délivrance du doctorat en lien ou non avec l'université Gustave Eiffel.

Il y avait 25 doctorants en formation initiale en 2017-2018⁶⁸, et 16 thèses encadrées à l'Ipraus ont été soutenues depuis 2013⁶⁹ dont sept en 2017-2018⁷⁰ ; la durée moyenne de thèse est de cinq ans. En 2017-2018, cinq thèses sont réalisées en cotutelle. La rémunération des doctorants reste problématique, et résolue pour beaucoup par des charges d'enseignement, ce qui n'est favorable ni pour les doctorants, ni pour les étudiants de l'école lorsque les volumes d'heures de cours sont importants. Outre les contrats doctoraux du ministère chargé de la culture, il n'y a eu que deux financements par une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) en cinq ans⁷¹, mode que l'école pourrait développer. La chaire partenariale Patrimoine et projet fournit également un contrat doctoral, en cours. Le séminaire des doctorants est vivement soutenu par l'école.

Il faut citer la délivrance d'un doctorat sur travaux et de cinq doctorats par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) dont trois en 2017-18⁷², fortement soutenue par la direction de l'école et la Comue, dont la cellule VAE a contribué à la mise en œuvre, avec son école doctorale VTT. La mise en œuvre du doctorat européen dit Villard de Honnecourt⁷³, avec les écoles de Delft, Séville et Venise, qui concerne un étudiant à la fois, mérite d'être saluée.

d/ Une visibilité interne à renforcer, en profitant de l'évolution des organes de gouvernance

Plusieurs acteurs, qui pourtant ont une forte proximité avec l'école, regrettent de ne pas mieux connaître la vie de la recherche, malgré les moyens de communication qu'elle utilise. Jusqu'à récemment, certes, le budget propre de l'école pour la recherche était voté au CA mais les axes de développement de l'équipe n'y étaient présentés que pour information.

Dorénavant, la commission de la recherche, nouvellement créée, sera amenée à participer à la définition d'une politique de recherche et à son suivi, à discuter des investissements, des profils de personnels à recruter, et son président sera un intermédiaire naturel et légitime entre l'équipe de recherche et la direction.

D'une façon générale, l'établissement apparaît essentiellement focalisé sur les formations, en laissant résolument le pilotage de la recherche à l'unité de recherche AUSser, sans y apporter résolument sa touche propre. La qualité reconnue de cette recherche justifie sans doute cette attitude facilitatrice mais sans intervention significative. L'absence d'éléments sur la recherche dans les orientations stratégiques 2019-2024 tend à le confirmer⁷⁴.

Le comité suggère à l'Ensa-PB de mieux s'appuyer sur le fait que la recherche est désormais prise en considération de façon explicite dans les missions des enseignants et dans les structures de gouvernance de l'école pour en améliorer la visibilité, particulièrement en interne, et en faire un des leviers de sa stratégie. Il recommande à la direction de susciter une réflexion pour obtenir une meilleure convergence entre les

⁶⁷ RAE, p. 31.

⁶⁸ RAE, p. 39.

⁶⁹ RAE, p. 39.

⁷⁰ Liste des thèses Ipraus de janvier 2010 à janvier 2019.

⁷¹ D'après les entretiens.

⁷² Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 79.

⁷³ Villard de Honnecourt est un maître d'œuvre du XIII^e siècle, célèbre pour son *Carnet* renfermant de nombreux croquis d'architecture, à présent conservé à la Bibliothèque nationale de France.

⁷⁴ Cf. *supra*, domaine : la gouvernance et le pilotage de l'établissement, point 2-a.

positions de sa tutelle et les attentes du laboratoire. Elle pourrait à cette occasion s'appuyer sur un avis de la nouvelle commission de la recherche qu'elle aurait préalablement questionnée sur ce point.

2 / La formation au cœur des projets de l'école

a/ Une politique lisible, mais des formations de DEEA et de DEA qui pourraient être mieux structurées et revues dans une approche par compétences

La politique de formation pour les deux cycles de formation initiale menant à l'obtention du diplôme d'études en architecture valant grade de licence (DEEA) et du diplôme d'État d'architecte valant grade de master (DEA) est définie de manière générale par l'établissement et elle est lisible. Elle vise à la « formation d'architectes généralistes, critiques et constructifs, préparés à l'évolution et à la diversité des métiers tout en étant porteurs d'une responsabilité sociale »⁷⁵. L'Ensa-PB ne propose pas aujourd'hui de formation continue même si elle perçoit l'intérêt d'offrir des parties de ses formations – en particulier les spécialisations – à d'autres publics⁷⁶. Elle justifie cette situation par l'incapacité juridique de rémunérer les enseignants en heures supplémentaires⁷⁷. **Le comité, en écho aux évolutions contextuelles et techniques de la profession, recommande la construction d'une offre globale de formation continue, en partenariat avec d'autres écoles parisiennes, et avec le soutien des collectivités locales.**

L'offre de formation de l'Ensa-PB s'intègre jusqu'à aujourd'hui avec cohérence à celle de la Comue UPE, en complémentarité de celle proposée par les autres composantes de la Comue et en particulier des deux autres Ensa (EAVT et Ensa Paris-Malaquais).

La stratégie de formation déclarée pour la dernière période quinquennale a consisté :

- à proposer des spécialisations post-master, des double cursus et des formations en partenariat (qui concernent un petit nombre d'étudiants) ;
- à ouvrir l'enseignement à de nouveaux champs (évolutions technologiques, transition énergétique, risques majeurs...⁷⁸) ;
- et à faire évoluer les rythmes et parcours de formation⁷⁹.

L'offre de spécialisations post master est effectivement fournie et grandissante. Elle représente un des points forts de l'école. En comparaison, l'offre des studios, des séminaires et des enseignements théoriques du deuxième cycle peut être perçue comme un ensemble riche, mais peu structuré, d'enseignements au sein duquel les étudiants doivent se construire un chemin.

La commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) ainsi que les différentes commissions thématiques ont permis pendant les cinq dernières années une représentativité pertinente des parties prenantes, grâce à l'invitation faite aux étudiants à y participer et à s'exprimer. Cette situation est en train d'évoluer avec la mise en place des nouvelles instances qui leur offrent une représentativité accrue. **Le comité recommande de faire systématiquement des comptes rendus des moments clés de la réflexion pédagogique et de l'évolution des formations.**

Les formations sont élaborées à partir d'une approche pluridisciplinaire et des constats collectifs à la fois critiques et attentifs sur l'évolution des métiers et du marché de l'architecture. Elles sont inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et donnent lieu à la production d'une annexe descriptive au diplôme. **Le comité recommande que les constats pertinents de l'établissement sur l'évolution de la profession se traduisent par une structuration des formations DEEA et DEA par compétences, en explicitant comment les enseignements pluridisciplinaires contribuent à développer des capacités d'agir en accord avec le contexte actuel. Ce serait aussi l'occasion d'intégrer pleinement les compétences essentielles à la durabilité⁸⁰.**

⁷⁵ RAE, p. 33.

⁷⁶ L'établissement envisage d'instruire prochainement le projet d'ouvrir la formation menant au DEA par la voie de l'alternance.

⁷⁷ Ce qui n'empêche pas d'autres Ensa de proposer une offre diversifiée de formation continue.

⁷⁸ RAE, p.35.

⁷⁹ Cf. exemple de la mise en œuvre de l'année de césure, à la suite d'une circulaire nationale en 2017.

⁸⁰ Telles que définies par l'Organisation des nations unies (ONU) et l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/ptf0000247507>.

b/ Des modalités d'enseignements à adapter aux mutations de l'enseignement supérieur et aux évolutions du contexte professionnel de l'architecture

L'enquête réalisée par les étudiants auprès de leurs condisciples au printemps 2018⁸¹ montre une perception forte de « trop de théorie et pas assez de pratique ». Elle révèle surtout une intégration insatisfaisante des stages à la formation et globalement une inadéquation de la formation aux attentes du monde professionnel. La structure générale des formations DEEA et DEA ayant peu évolué depuis la réforme des études d'architecture en 2005⁸² - alors que l'enseignement supérieur est en forte mutation, de même que les champs professionnels de l'architecture, il apparaît que les modalités de formation ne répondent plus totalement aux objectifs pédagogiques de l'établissement. La communauté enseignante semble consciente de la situation.

Le comité recommande à l'établissement de définir de nouvelles orientations plus en phase avec les attentes de la société et des étudiants, ainsi que leur traduction dans les programmes de formation (DEEA et DEA). Pour cela, l'école pourrait s'appuyer sur les avis des représentants des divers champs d'insertion professionnelle (actuelle et prospective) qui pourraient être associés aux réflexions sur l'évolution des métiers et de la formation des jeunes architectes (sans se limiter aux agences d'architecture et à l'exercice libéral).

Certaines innovations pédagogiques sont présentes dans les formations⁸³. L'école possède des atouts indiscutables en termes d'espaces et d'équipements supports (ateliers matériels, médiathèque et centre de documentation avec cartotheque) pour les développer. Par ailleurs, les enseignants proposent des évolutions dans les enseignements⁸⁴. **Les conditions semblent propices, le comité incite l'établissement à s'appuyer sur ce qui existe déjà pour élaborer une politique d'innovation pédagogique⁸⁵.**

c/ Un pilotage efficace

Le pilotage des enseignements est bien réalisé. Des procédures et des outils (comme la fiche enseignement) sont mis en place et suivis. L'existence de commissions thématiques, de réunions fréquentes de l'instance de pilotage des formations (ex-CPR, future CFVE), la nomination de coordinateurs d'années et de cycles de formation, dont les fonctions toutefois n'apparaissent pas dans l'organigramme, permettent à l'information de circuler et à la réflexion de se structurer et d'avancer. Les fonctions de soutien - au sein de la direction des études en particulier - sont efficacement organisées.

d/ Des moyens bien maîtrisés

L'établissement maîtrise les moyens humains et matériels de ses formations. L'équipe d'enseignants permanents est fortement investie dans la mise en œuvre de celles-ci mais aussi dans les instances et les lieux de réflexion collective. L'Ensa-PB semble en capacité d'approcher l'objectif de 80 % des enseignements réalisés par des enseignants permanents fixé par le ministère de tutelle.

3 / La recherche imprègne les formations

a/ Une prise en compte croissante de la recherche dans la formation

La culture de la recherche était déjà présente et forte à l'Ensa-PB, avec l'intervention d'enseignants-chercheurs dans la formation, bien avant la publication des nouveaux statuts des enseignants des Ensa en 2018.

Actuellement, peu d'étudiants issus du DEA poursuivent leurs études en doctorat (l'enquête de suivi de l'insertion professionnelle réalisée sur les promotions 2015, 2016 et 2017, dont le taux de réponses certes n'est que de 58%, ne fait apparaître aucun élève inscrit en doctorat⁸⁶) et le constat est fait d'un niveau insuffisant de problématisation et de compétence rédactionnelle des étudiants lorsqu'ils arrivent en séminaire de master. L'école s'attache progressivement à irriguer la formation par la recherche, par exemple lors des séminaires, et ceci dès le DEEA (rapport de fin de cycle avec problématisation et travail bibliographique).

⁸¹ RAE, annexe 1 : enquête étudiante du printemps 2018.

⁸² Le contenu des enseignements a dû, lui, évoluer au cours du temps et des changements d'enseignants.

⁸³ Au cours des trois dernières années, une semaine de projet pluridisciplinaire a été testée puis abandonnée ; des expériences d'initiation à la recherche en premier cycle ont été et sont menées.

⁸⁴ Lors des séminaires semestriels et en réponse à l'appel annuel « à de nouveaux enseignements » chaque mois de mai par le service des études.

⁸⁵ Cf. Lison C. *et al.* De l'innovation à un modèle de dynamique innovationnelle en enseignement supérieur. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*. 2014. URL : <http://ripes.revues.org/771>, ISSN : 2076-8427.

⁸⁶ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 36.

L'école souhaite augmenter le flux de ses étudiants en DEA vers des études doctorales, mais elle reconnaît qu'elle doit déjà améliorer les compétences *ad hoc* acquises lors de ce cycle. Le passage par un DSA en est d'ailleurs un des moyens, tant pour le choix d'une thématique de recherche que pour une meilleure maîtrise de l'argumentation écrite. L'augmentation sensible du nombre de mémoires de DEA avec la mention recherche (moins de 10 % des mémoires entre 2014 et 2017 à 20 % en 2018)⁸⁷ est encourageante dans cette perspective.

b/ Un lien entre enseignement et recherche renforcé grâce au nouveau mode de recrutement des enseignants-chercheurs

L'établissement a su saisir les moyens mis à disposition par son ministère de tutelle pour soutenir la recherche, en permettant aux enseignants-chercheurs titulaires d'alléger leur charge d'enseignement et consacrer plus de temps à la recherche, grâce à des recrutements de maîtres assistants associés⁸⁸ et à l'augmentation du nombre d'enseignants docteurs et habilités à diriger des recherches. La situation est dès lors favorable à la définition des compétences attendues en relation avec l'initiation à la recherche et au démarrage de leur développement dès le premier cycle, en amont du séminaire de DEA.

Pendant la dernière période quinquennale, l'établissement n'avait cependant pas la maîtrise du recrutement des enseignants titulaires alors que les exigences de doctorat ou de HDR n'étaient pas toujours respectées au niveau du recrutement national. Les nouveaux statuts des Ensa publiés en février 2018 donnent désormais la main aux écoles pour le recrutement des enseignants-chercheurs. **Le comité recommande que L'Ensa-PB, consciente de ce nouvel enjeu, assume pleinement ce rôle, et intègre dans son organisation la charge de travail que cette nouvelle mission va exiger.**

4 / Une documentation accessible et riche

La politique documentaire de l'Ensa-PB, s'appuie sur deux structures, la médiathèque et le centre de recherche documentaire, de façon à impliquer de manière optimale l'ensemble des usagers.

a/ Une médiathèque bien intégrée à la politique de formation

La médiathèque comprend une bibliothèque (30 000 ouvrages dont 600 livres anciens, 175 titres de périodique dont 100 revues vivantes et environ 3000 travaux d'étudiants) ainsi qu'une vidéothèque rassemblant 1200 documents vidéo et multimédia. Elle dispose également d'une matériauthèque de qualité qui détient plus de 300 échantillons de matériaux accompagnés de leur documentation technique⁸⁹. L'accès à ces ressources est intégré à la formation dès la première année de licence permettant aux étudiants d'acquérir progressivement des compétences en recherche documentaire.

Le fonctionnement de la médiathèque est assuré grâce à six personnes⁹⁰ et son budget en 2017-2018 est de 44,4 k€. Elle occupe une surface de 1000 m² dans les locaux de l'école. Les étudiants y sont accueillis six jours par semaine dans de bonnes conditions matérielles⁹¹.

Son activité, qui comprend un volet de numérisation des collections, est très ouverte sur l'extérieur grâce à la participation à différents réseaux. Les étudiants ont ainsi accès à tous les centres universitaires par le réseau Système universitaire de documentation - Sudoc, mais également à toutes les bibliothèques des écoles d'architecture (principalement par le réseau ArchiRès) et aussi au réseau des services documentaires de la Comue UPE.

Bien organisée et performante cette médiathèque est parfaitement intégrée au projet pédagogique de l'école.

b/ Un centre de recherche documentaire focalisé sur les besoins de l'Ipraus et de l'UMR AUSSer

Complémentaire de la médiathèque, le centre de recherche documentaire Roger-Henri-Guerrand créé en 2009 sur 200 m², offre 40 places assises et des équipements de travail tels que scanner dédié aux métiers de l'architecture. Il est constitué d'une bibliothèque (5 900 ouvrages dont 50 % de littérature grise et d'une

⁸⁷ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 63.

⁸⁸ Six maîtres assistants associés ont été recrutés depuis 2013 pour compenser des décharges horaires pour activité de recherche. Trois HDR et cinq doctorats ont été obtenus par des enseignants sur la période d'évaluation.

⁸⁹ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 96.

⁹⁰ Organigramme fonctionnel, annexe au RAE.

⁹¹ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 96.

collection de périodiques (35)) et d'une cartothèque (2 000 cartes et plans)⁹². Il est animé par deux personnels à temps plein, dont une personne ayant une formation initiale en architecture pour la cartothèque⁹³.

Ce centre regroupe les travaux et les mémoires des doctorants, les actes de colloque, les publications des chercheurs. Il développe la formation des chercheurs et des doctorants et les sensibilise à l'intérêt de protéger leurs œuvres et de les déposer sur des plateformes mais aussi à la valorisation de leurs travaux de recherche.

Le centre édite deux lettres d'information mensuelle à destination des chercheurs de l'UMR AUSser et des enseignants de l'Ensa-PB. L'UMR AUSser assure une veille continue, sur un blog, tenu par un chargé d'études documentaires de l'école, qui est un outil d'attractivité très apprécié.

L'intégration de la documentation à la politique de formation et de recherche de l'Ensa-PB fait l'objet d'une réflexion permanente de la commission "valorisation des ressources documentaires" qui réunit les personnels de la médiathèque et du centre de recherche documentaire, des enseignants et des représentants des étudiants⁹⁴.

⁹² Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 102.

⁹³ Organigramme fonctionnel, annexe au RAE.

⁹⁴ RAE, p. 44.

La réussite des étudiants

1 / Des parcours bien encadrés, mais une insertion professionnelle faiblement accompagnée

L'Ensa-PB contribue à l'orientation des lycéens et candidats en participant à divers salons mais surtout grâce à ses journées portes ouvertes. En amont, elle participe également à des actions de sensibilisation à l'architecture auprès des enfants⁹⁵.

Les étudiants sont admis sur dossier et entretien pour ceux qui ont été déclaré admissibles. Dans ce processus, l'école utilise les possibilités réglementaires en vigueur pour sélectionner ses candidats, non seulement sur leurs résultats scolaires mais aussi sur des critères plus subjectifs tels que la curiosité, le sérieux et la motivation. La conséquence en est une plus grande variété des parcours scolaires des étudiants inscrits à l'Ensa-PB, parmi lesquels on compte des étudiants issus des filières technologiques. Néanmoins, les étudiants inscrits titulaires d'un baccalauréat français proviennent toujours majoritairement de la filière S (en 2017-2018, ils étaient 75 sur 114 *primo* inscrits bacheliers soit près de 66 %)⁹⁶. Cet examen approfondi des dossiers et des motivations des candidats est précieux, mais il requiert une grande implication de la part des enseignants et personnels administratifs sollicités. L'école est attractive car il lui suffit de classer 400 candidats environ pour pourvoir les 120 ou 130 places réservées en première année aux candidats ayant effectué leur scolarité en France. En 2018, le dernier appelé avait été classé en 248^e position⁹⁷. Cependant, toujours pour la première année, la proportion des nouveaux inscrits originaires d'Île-de-France est en constante augmentation passant de 46 % en 2013-2014 à 62 % en 2017-2018. Dans le même temps, la proportion de ceux originaires de l'étranger passait de 12 % à 6 %⁹⁸. En matière de diversité sociale, sur les 5 dernières années, les nouveaux étudiants de première année dont les parents sont agriculteurs ou ouvriers représentaient de 1 % à 5 % des effectifs (4,3 % en moyenne), alors que ceux dont les parents sont cadres ou exercent des professions intellectuelles supérieures en représentaient de 43 % à 70 % (55,2 % en moyenne)⁹⁹.

La diffusion des informations sur les cursus est faite par le biais de supports clairs tels que les guides des études¹⁰⁰, disponibles à l'école ou sur son site web pour chaque semestre, le guide de l'étudiant pour l'entrée à l'école et un guide spécifique pour l'accueil des étudiants étrangers. Les synopsis et les fiches d'enseignements de chaque année de formation y figurent de manière détaillée. Les travaux des étudiants sont fréquemment exposés dans l'école, ce qui les valorise et permet aux étudiants des années inférieures de mieux comprendre le déroulement de leurs études. Des présentations en amphithéâtre par les enseignants en charge des studios permettent aux étudiants d'être conscients des possibilités de modulation de leur parcours, dont ils semblent globalement satisfaits¹⁰¹.

Les étudiants dans des situations spécifiques (handicap, difficultés familiales, problèmes de santé, redoublement, ou encore sportifs de haut niveau, étudiants-entrepreneurs) font l'objet d'un suivi particulier et adapté. La réorientation des étudiants en situation d'échec ou ayant mal choisi leur voie est prise en charge par la direction des études. Ces échecs ou abandons concernent essentiellement la première année. En 2017-2018, 19,5 % des élèves inscrits en première année avaient quitté l'établissement à l'issue de celle-ci et 16,4 % ont redoublé¹⁰².

L'évaluation des enseignements par les étudiants est systématique et les résultats sont communiqués aux enseignants responsables. Lorsque cela est nécessaire, des évolutions sont apportées, mais sans que ces évolutions soient inscrites, là encore, dans une démarche qualité formalisée. Le comité a observé cependant qu'il n'existe pas d'indicateurs permettant de suivre la réussite des étudiants.

⁹⁵ En partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Paris, cf. *supra*, domaine : le positionnement institutionnel et la stratégie de développement, point 2-b.

⁹⁶ RAE, annexe 3.

⁹⁷ RAE, p. 47.

⁹⁸ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 52. Cependant il est indiqué 18 % dans l'annexe 3 du RAE.

⁹⁹ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 51.

¹⁰⁰ http://www.paris-belleville.archi.fr/guides-de-la-licence_105.

¹⁰¹ D'après les résultats de l'enquête réalisée auprès des étudiants en 2018.

¹⁰² Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 61.

La mobilité internationale qui n'est pas obligatoire mais encouragée, peut être effectuée en troisième ou quatrième année. L'école encourage l'année de césure entre le premier et le second cycle. En 2016-2017, 16 étudiants étaient en année de césure.

Les offres de stage et d'emplois sont publiées sur l'intranet et répertoriées dans un classeur consultable par tous les étudiants. Dans ce domaine il y a peu de synergies entre l'administration, l'AssoB¹⁰³ et l'association Alumni Paris-Belleville.

Si les élèves sont très encadrés et bien suivis dans le déroulement de leur cursus scolaire, ils sont peu accompagnés pour la constitution de leur projet professionnel et de leur insertion dans le monde du travail. Cette appréciation est à nuancer pour la formation HMNOP dispensée sous une forme proche de l'alternance et intégrant cet accompagnement, mais tous les titulaires de DEA ne s'y inscrivent pas systématiquement à l'issue de leur cinquième année. Ainsi la fin des études est souvent vécue par les diplômés comme un moment de rupture difficile.

Le suivi des diplômés n'est pas opérationnel. L'annuaire développé depuis 2010 n'est plus très exploitable dans sa forme actuelle et l'école attend qu'un outil plus performant soit intégré au logiciel TAIGA pour le remplacer. La création prévue d'un observatoire des parcours butte actuellement sur des questions de moyens. Parallèlement des associations d'anciens élèves ont vu le jour récemment : en 2016, Alumni Paris-Belleville et Architectes des risques majeurs, en 2018 Architecture, patrimoine et continuité les deux dernières spécifiques à deux DSA.

En tant que membre de la conférence des grandes écoles (CGE), l'Ensa-PB participe à son enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés au niveau master. Deux enquêtes de ce type ont été réalisées, l'une en 2017, l'autre en 2018. L'interprétation qui en est faite dans le RAE est très succincte et plutôt optimiste¹⁰⁴. Les anciens élèves se déclarent majoritairement satisfaits de la cohérence des enseignements dispensés, particulièrement pour la licence, comme des conditions de déroulement de leurs études. Ils disent aussi avoir ressenti un réel décalage entre une formation trop théorique et les problématiques rencontrées au quotidien dans le monde professionnel. Ils regrettent de ne pas avoir été formés au fonctionnement administratif d'une agence et préparés aux contraintes réglementaires, économiques et techniques du métier¹⁰⁵. L'école a bien intégré le message et déclare dans son RAE réfléchir à l'ensemble des modalités permettant aux futurs architectes d'être mieux préparés à un exercice professionnel complexe et diversifié.

2 / Une vie étudiante dynamique à soutenir

La vie étudiante de l'Ensa-PB se porte bien. Certains signes comme le nombre d'associations (10 actuellement), dont Bellasso qui est l'équivalent d'un bureau des élèves, et la création récente de plusieurs d'entre elles, indiquent qu'elle est diversifiée et dynamique. Pourtant elle gagnerait à être mieux soutenue dans un cadre un peu plus libre. Les étudiants disposent d'assez peu de marges de manœuvre pour organiser des événements permettant de développer le sentiment d'appartenance, tels que des soirées étudiantes. Aussi, certains étudiants disent ne pas passer plus de temps à l'école que ce qui leur est indispensable, ce qui est dommage vu la qualité des locaux. Trois associations (Asso B, Bellasso et Bellastock) disposent de locaux au sein de l'école et Bellasso reçoit une subvention de l'établissement de 5000 € par an.

L'école propose une cafétéria dont la gestion est confiée depuis 2018 au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (Crous). En termes d'hébergement, elle dispose d'un accès direct à deux logements de la Cité internationale universitaire de Paris et elle a conclu un partenariat avec des organismes privés (Générateur Hotel, société Nexity) dont profitent plusieurs dizaines d'étudiants.

La santé et le bien-être des étudiants sont des sujets sur lesquels l'école a commencé à se pencher notamment à la suite de l'étude sur la santé des étudiants publiée en 2018 par l'union nationale des étudiants en architecture et paysage (Uneap). Différentes opérations ont déjà été menées (permanence en ostéopathie, actions de sensibilisation sur le sommeil, convention avec le service de médecine préventive de l'université Paris-Descartes, etc.). Un complément de budget a été alloué à l'association des élèves (Bellasso) pour la mise en place d'activités sportives spécifiques. Ces actions sont réalisées en partie grâce à la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Les associations participent tout au long de l'année à des événements inter écoles d'architecture, mais malgré la participation de l'Ensa-PB à UPE, elles ne sont pas en relation avec le tissu associatif universitaire.

¹⁰³ Asso B est une association des élèves de l'école, à vocation pédagogique et économique qui fait le lien entre étudiants et entreprises.

¹⁰⁴ Cf. annexe : analyse d'aspects spécifiques aux diplômés.

¹⁰⁵ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 45.

Au cours de la période de référence, les débats sur l'organisation de la vie étudiante se sont tenus au sein d'une commission. Celle-ci, composée d'enseignants de personnels administratifs, d'étudiants élus et d'un représentant de l'association Belasso s'est réunie quatre fois par an en moyenne. Elle a participé à toutes les réflexions sur les aménagements de locaux, la sensibilisation au gaspillage, la création d'évènements, la cafétéria, la communication interne ou la santé étudiante. Dans la nouvelle configuration des conseils, cette mission qui revient à la CFVE est dévolue par décision du CA sur proposition du CPS, à une commission « vie de l'École » qui reprend les attributions de la commission précédente.

À ce jour l'investissement et l'engagement dans la vie associative, sociale et professionnelle ne sont toujours pas pris en compte dans l'évaluation de la scolarité des étudiants, bien que la direction ait conscience de cette lacune.

Le comité recommande de mettre en œuvre les dispositions du code de l'éducation et du décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatives à la reconnaissance de cet engagement.

3 / Une participation des étudiants à la gouvernance qui ne semble pas concerner la majorité

L'engagement des étudiants dans la gouvernance de l'Ensa-PB est encouragé. Pour autant, comme l'engagement associatif, il n'est pas reconnu sous une forme spécifique.

Avant la réforme statutaire, les étudiants étaient élus au conseil d'administration et étaient invités à la CPR avec voix consultative. Deux élus étudiants étaient également impliqués dans chacune des différentes commissions thématiques. Dans le cadre du RAE, leur force de proposition a été soulignée par l'établissement notamment grâce aux enquêtes qu'ils ont réalisées au moment de sa rédaction et leur implication dans son élaboration.

Deux délégués de promotion sont élus chaque année à la rentrée et sont considérés par l'administration comme des interlocuteurs privilégiés pour toute question concernant leur promotion ainsi qu'en matière d'information collective. Ces délégués sont réunis à chaque fin de semestre pour faire le bilan de leurs actions et pour échanger sur l'organisation des services, l'évaluation des enseignements ou sur d'éventuels problèmes détectés.

Mais en dehors de ces élus, la grande majorité des étudiants est peu informée du rôle des différentes instances de l'école, situation à laquelle la direction entend remédier par une communication renforcée¹⁰⁶. Le comité n'a pas eu d'informations sur les taux de participation aux différentes élections.

Avec les nouvelles instances, les représentants étudiants vont pouvoir jouer un rôle plus important puisqu'en dehors du CA où ils étaient déjà présents, mais au sein duquel leur représentation sera moindre, quatre d'entre eux siégeront avec voix délibératives au CPS et à la CFVE.

¹⁰⁶ Selon les entretiens.

La valorisation et la culture scientifique

1 / Une diffusion des résultats de la recherche surtout liée aux publications

L'école valorise la recherche par une communication dynamique et un soutien financier favorisant les publications, conférences et expositions, qui mettent en valeur tant la recherche que la formation. La commission Diffusion culture architecturale a pour mission de créer un lieu de visibilité des travaux, et elle gère les candidatures internes pour les projets d'évènements. Les cahiers de l'Ipraus publient régulièrement l'ensemble des travaux de la recherche, et la récente création de l'Annuel de l'Ensa-PB en est un outil appréciable. L'école soutient financièrement l'édition des travaux, mais la politique d'édition (marchés-cadres versus éditeurs spécifiques mieux appropriés à certaines cibles) suscite des débats qu'il conviendrait de résoudre.

Cependant, l'école entretient peu de relations avec le monde des entreprises, avec lequel elle pourrait sans doute mieux échanger sur le résultat de ses recherches. Le rapprochement avec les acteurs publics et les entreprises, rendu encore plus nécessaire avec l'évolution contemporaine du champ d'intervention des architectes, pourrait susciter un brassage des points de vue associant les chercheurs. Beaucoup d'acteurs publics et privés ont besoin d'être éclairés, sollicitant les compétences des chercheurs et leur capacité à dialoguer, à expliciter le fruit de leurs travaux, pour mieux en faire profiter les acteurs de terrain confrontés à des besoins évolutifs.

Ces échanges renforcés pourraient conduire à des partenariats concrétisés, par exemple, par des Cifre. Les grosses agences d'architecture pourraient ainsi être sensibilisées à leur propre intérêt d'accueillir des doctorants.

Le comité suggère que l'école élargisse ses actions de valorisation au-delà de l'organisation d'évènements médiatisés, par une vraie émulation au contact des professionnels et acteurs de la construction.

2 / La diffusion et le développement de la culture scientifique et technique : une volonté d'ouverture vers la société

L'Ensa-PB accueille, en partenariat avec le CAUE de Paris, une école d'architecture hebdomadaire pour enfants de six à 18 ans, qui remporte un vif succès. Elle sensibilise aussi, en auditeurs libres, des adultes amateurs d'architecture, indépendamment des réfugiés accueillis dans le cadre d'un programme spécifique ; on examine comment ceux qui le souhaitent pourraient, dans certaines conditions, devenir des étudiants réguliers de l'école.

Le comité encourage ces éléments d'ouverture sur l'architecture.

Les relations européennes et internationales

1 / Une politique d'internationalisation étendue, à structurer avec une sélection des destinations, prenant en compte l'apprentissage des langues

Depuis sa création, l'Ensa-PB a affiché l'ouverture à l'international dans sa stratégie. Sur le plan de la formation, l'établissement gère un grand nombre d'échanges (dont 47 Erasmus¹⁰⁷), ce qui est apprécié par les étudiants et présenté comme un point fort par l'établissement¹⁰⁸. Les échanges sont conclus d'une part selon des partenariats, basés sur l'expertise acquise depuis trois décennies pour l'Asie du Sud-Est, notamment par les enseignants-chercheurs, d'autre part en réponse à des demandes extérieures et ponctuelles, comme celle de l'université McGill au Canada. La majorité des accords conclus le sont dans la durée. L'école envisage¹⁰⁹, parmi les 70 accords en vigueur aujourd'hui¹¹⁰, de consolider les partenariats les plus structurants et d'afficher des priorités dans son action.

Idéalement, l'école souhaiterait faire partir 100 % des étudiants. Actuellement, ils partent majoritairement en première année de master (M1), et pour un tiers en troisième année de licence (L3). En deuxième année de master (M2), 3 à 9 étudiants partent à l'étranger ce qui représente entre 7 et 10% des étudiants sortants ces dernières années¹¹¹. En ce qui concerne la durée, les étudiants privilégient les mobilités d'une année. Les départs sont volontaires et il y a en général plus de places disponibles que de candidats. Parallèlement, l'école accueille 82 étudiants en mobilité par an en moyenne sur les cinq dernières années dont 59 dans le cadre du programme Erasmus+¹¹².

La politique de relations internationales se traduit également pour l'Ensa-PB par l'inscription d'un nombre important d'étudiants internationaux dans ses cursus : 20 % en licence-master et 51 % en DSA¹¹³.

Si la mobilité entrante des enseignants (pour des périodes relativement brèves) concerne deux ou trois personnes par an, avec un accueil important de huit enseignants en 2017-2018, la mobilité sortante est très faible: 0,5 personne par an, ce qui est surprenant et décevant au vu des partenariats de l'école¹¹⁴.

Les bourses de mobilité octroyées par le conseil régional et le ministère de la culture sont gérées par l'école et attribuées sur la base de critères sociaux. Elles concernent une dizaine d'étudiants chaque année, seulement, car les étudiants de milieux favorisés sont majoritaires à l'Ensa-PB¹¹⁵. Le système est souple et l'établissement rend compte à la région et au ministère.

Des projets existent, comme celui de renforcer les passerelles entre l'enseignement et la recherche au point de vue de l'internationalisation, par exemple avec un séminaire de master sur l'Asie, domaine de prédilection de l'Ipraus. Ce laboratoire et l'UMR AUSser sont un atout important pour l'internationalisation : sur les 36 thèses de doctorat soutenues depuis 2010, 22 concernent l'international : Asie du Sud-Est (Chine, Thaïlande, Corée, Laos, Népal, Singapour, Cambodge, etc.) et dans une moindre mesure la Roumanie et l'Arménie¹¹⁶. Et sur les 34 thèses sur l'Asie soutenues à Paris VIII et Paris-Est, 27 ont été promues par le laboratoire hébergé par l'Ensa-PB.

En plus de l'*Annuel*¹¹⁷ édité depuis 2016, bilingue français-anglais tiré à 1 500 exemplaires et diffusé en interne (enseignants, jeunes diplômés, personnel administratif) et en externe (partenaires de l'école, autres Ensa), quelques publications du corps enseignant de l'école sont en anglais (5 sur 29 depuis 1988). Une formation à

¹⁰⁷ RAE p. 70.

¹⁰⁸ D'après les entretiens.

¹⁰⁹ Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement 2019-2024, p. 9.

¹¹⁰ RAE p. 70.

¹¹¹ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 164.

¹¹² Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 165.

¹¹³ RAE p. 66.

¹¹⁴ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 165.

¹¹⁵ D'après les entretiens et cf. domaine : la réussite des étudiants, point 1.

¹¹⁶ http://www.paris-belleville.archi.fr/annuaire-des-docteurs_165.

¹¹⁷ L'*Annuel* est une publication bilingue (français – anglais) de l'Ensa-PB qui éclaire les principaux moments forts de l'école et rend compte de la production de ses membres au cours de l'année universitaire écoulée (rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 110).

Hanoï fait l'objet d'une plaquette commune avec trois autres Ensa. Un autre aspect de l'internationalisation a été l'organisation d'une exposition au Maroc en 2017, consécutive à un PFE.

L'école a acté dans ses principes celui de promouvoir des langues étrangères. Outre l'anglais, il reste à construire explicitement la démarche appropriée et dégager les moyens de cette politique. En ce qui concerne l'anglais, aspect favorisant les échanges internationaux, des cours d'anglais sont organisés sur les quatre premières années du cursus. Mais l'évaluation Toeic (*Test of English for International Communication*) mise en place, est difficile à faire accepter par les étudiants à cause du résultat exigé pour la réussite (score de 750). L'objectif est de les amener à présenter leur projet de fin d'études en anglais. Un studio de master sur l'Asie emploie la langue anglaise et un partenariat avec l'université d'Austin au Texas (États-Unis) renforce l'usage de cette langue. Le service des relations internationales réfléchit à des cours d'autres langues en commun avec l'Ensa Paris-La-Villette, qui restent néanmoins difficiles à organiser en raison des emplois du temps peu aisés à coordonner.

Le comité recommande à l'école de :

- **proposer un ou des cours de DEA et de DSA en anglais ;**
- **coordonner au mieux les emplois du temps avec l'Ensa Paris-La-Villette pour les cours de langue ;**
- **encourager les publications en anglais, notamment les actes de colloques organisés par l'école.**

Conclusion

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville est fortement enracinée dans son histoire qui n'a cessé de la porter dans les évolutions qu'elle a connues. Elle a su conserver les convictions et les valeurs éthiques qui ont présidé à sa création, il y a cinquante ans, pour développer son offre de formation ou sa recherche, et atteindre un niveau d'excellence reconnu. Elle est attractive aussi bien au plan national qu'international. Les locaux de qualité qu'elle occupe depuis dix ans maintenant, tout comme ses équipements, ont encore conforté cette position.

Les profondes évolutions liées à la mutation de la profession d'architecte ainsi qu'à la réforme récente des études, du statut des écoles d'architecture et de leurs enseignants, impactent l'école de façon significative et peuvent expliquer certains points faibles mentionnés ci-dessous.

La recherche, menée au sein d'une équipe reconnue à la production significative, est une caractéristique fondatrice de l'établissement. Cette recherche est présentée comme étant à l'interface entre savoirs universitaires et métiers de l'architecture. Pour autant, l'équilibre qui avait semble-t-il été trouvé entre ces deux pôles pourrait se trouver perturbé par les intentions affichées du ministère de tutelle d'impulser une recherche plus finalisée. Le comité a perçu quelques craintes exprimées à ce sujet, que la direction devrait pouvoir lever en s'impliquant plus fortement dans la stratégie et le pilotage de la recherche. Même si la culture de la recherche a toujours été une caractéristique de l'Ensa-PB, la visibilité interne de cette activité pourrait être améliorée, grâce, notamment au nouveau statut des enseignants-chercheurs et à la mise en place d'une commission de la recherche, au sein du conseil pédagogique et scientifique. L'école, enfin, aurait également tout intérêt à mieux valoriser les résultats de ses travaux. Néanmoins, la recherche reste un atout pour l'établissement, que ce soit pour sa notoriété, pour sa position sur la scène internationale ou dans ses relations avec la Comue UPE.

La qualité de la formation délivrée par l'école est assez unanimement reconnue tout comme l'encadrement des étudiants dans leur parcours d'apprentissage. Cependant l'ingénierie pédagogique semble marquer le pas et les évolutions de la profession ne se sont pas encore traduites par des réformes qui les prennent en compte. Sur ces points, la déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement ouvre des perspectives prometteuses. Mais bien que l'Ensa-PB ait pris conscience de la nécessité de mieux armer ses diplômés pour travailler dans un contexte en pleine transition, leur accompagnement vers l'insertion professionnelle reste assez réduit. D'une manière générale les relations avec les acteurs du monde de l'entreprise pourraient être amplifiées.

Les enjeux pour la période à venir sont de taille : implication dans la politique de site ; réussite de la réforme statutaire ; structuration, diversification et hiérarchisation des partenariats y compris internationaux ; prise en compte de l'évolution du métier d'architecte. Pour favoriser leur réussite, et gagner en efficacité, tous ces chantiers devraient s'inscrire dans une démarche de qualité globale qui à ce jour fait vraiment défaut à un établissement qui a la volonté de se développer.

Dans son positionnement, l'école paraît hésiter aujourd'hui entre un certain repli pour préserver ce qui lui semble être des acquis à conserver, et une ouverture qui lui fait craindre de se fondre dans un ensemble qui pourrait lui faire perdre son identité. Sa stratégie institutionnelle en est affectée, et manque de lisibilité. L'enjeu des coopérations de site ne lui a cependant pas échappé que ce soit avec la Comue UPE, ou la nouvelle université Gustave Eiffel, tandis que ses partenaires attendent d'elle un engagement plus ferme dans des projets d'avenir.

1 / Les points forts

- L'engagement et l'investissement de tous les personnels.
- L'encadrement et le suivi des étudiants dans leur parcours d'apprentissage, notamment en première année.
- Le cadre de vie, les locaux et leurs équipements (médiathèque, centre de recherche documentaire, ateliers matériaux).
- La diversité des lieux de débats et de concertation.
- La présence valorisante de la direction de l'UMR AUSser au sein des locaux de l'école.

2 / Les points faibles

- Le manque de relations avec le monde de l'entreprise.
- Des indicateurs de pilotage peu nombreux et insuffisamment exploités.
- Un manque de préparation à la vie professionnelle au cours des deux premiers cycles de formation.
- L'absence de reconnaissance dans la scolarité de l'engagement associatif étudiant.

3 / Les recommandations

- S'inscrire (plus) fermement dans une politique partenariale de site, afin notamment d'assurer la prégnance future de l'école, au-delà d'une image déjà notable.
- S'appuyer sur les compétences, les potentialités et la renommée de l'école pour instaurer des partenariats socio-économiques significatifs et durables.
- S'engager dans une véritable démarche qualité globale s'appuyant sur des tableaux de bord et des indicateurs de suivi dans tous les domaines.
- Renforcer significativement l'accompagnement, collectif et individuel, dans l'élaboration du projet professionnel des étudiants et l'insertion professionnelle des diplômés.
- Profiter de la qualité reconnue de la recherche pour encore mieux valoriser ses avancées (conférences publiques, brevets, contrats industriels, Cifre) et savoir donner une valeur tangible à un plus grand nombre de ses apports.

Annexe : analyse d'aspects spécifiques aux diplômes

1 / Diplôme d'études en architecture (DEEA)

a/ Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les objectifs de la formation se réfèrent au décret de 2005 relatif au DEEA, les compétences visées sont celles de l'article 46 de la directive européenne 2005/36/CE¹¹⁸. Reformulés par l'établissement, les objectifs pédagogiques¹¹⁹ et les compétences visées¹²⁰ se mélangent et parfois se confondent¹²¹. Le résultat n'explique pas clairement comment les connaissances, postures et savoir-faire acquis par les étudiants pourront être mobilisés dans le développement des compétences. L'annexe descriptive au diplôme rappelle les compétences visées dans la directive européenne.

Les débouchés de la formation se résument quasi exclusivement à la poursuite d'études en DEA ou à la réorientation vers d'autres études. Le cas des étudiants qui s'inséreraient professionnellement à la fin du DEEA est considéré comme une exception et leur nombre n'est pas connu.

La constitution, le rôle et les modalités de réunion des différents jurys sont absents du règlement des études et des "guides de la licence". Des jurys « communs » de fin d'année et/ou de fin de cycle sont mentionnés dans le RAE¹²². Les dates de ces jurys sont portées sur le calendrier de l'année¹²³ et une information est faite lors des séances de présentation des enseignements.

Les modalités de contrôle des connaissances sont décrites clairement, mais aucun document n'établit la correspondance entre les objectifs de la formation et les évaluations réalisées. La logique de développement de compétences est donc difficile à apprécier.

Les règles d'attribution des crédits européens (ECTS) sont imprécises : « 60 crédits]ECTS[représentent le volume de travail d'une année, et permettent de mesurer et de comparer les résultats de l'étudiant et de les transférer d'un établissement à un autre »¹²⁴. Nulle mention n'est faite de la correspondance entre un ECTS et la somme d'un nombre d'heures d'enseignement en face à face et d'un nombre d'heures de travail étudiant en autonomie¹²⁵. On constate que la valeur de l'ECTS varie entre les 6 semestres de la formation¹²⁶ et entre les enseignements d'un même semestre¹²⁷, sans explication sur les modalités qui ont conduit à définir ces valeurs.

Bien que les compétences définies par la directive européenne 2005/36/CE soient reprises comme objectif de la formation dans le supplément au diplôme, aucune relation explicite n'est établie entre la progression des apprentissages des étudiants (validation progressive des enseignements suivis) et le développement de ces

¹¹⁸ Directive 2005/36/CE (réf du parlement européen et du conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

¹¹⁹ Formulés selon l'expression « à la fin de l'enseignement (ou de la formation) l'étudiant sera capable de... ».

¹²⁰ Qui sont plutôt énoncées comme des domaines de compétence : « compétences en matière de conception architecturale » ; « acquisition d'une culture architecturale » ; « compétences techniques » (cf. p. 2 et p. 3 de l'annexe formation du DEEA).

¹²¹ p. 2 et p. 3 de l'annexe formation pour le DEEA.

¹²² Cf. p. 6 de l'annexe formation du DEEA.

¹²³ Accessible sur le site web ; on lit "JURY L1", "JURY L2", "JURY L3".

¹²⁴ P. 5 de l'annexe formation du DEEA.

¹²⁵ http://ec.europa.eu/education/ects/users-guide/introduction_fr.htm#ectsTop

¹²⁶

Nombre d'heures par ECTS (somme des heures en face à face et des heures de travail en autonomie)						Rappel : 1 ECTS correspond à un nombre d'heures compris entre 25 et 30.
S1	S2	S3	S4	S5	S6	
20,7	20,3	26,7	29,1	21,6	21,6	

¹²⁷ Par exemple, au S6, l'enseignement "Langues vivantes étrangères" qui se compose de 16,5 heures d'enseignement en face à face et de 0 heure de travail étudiant, apparaît crédité de 1 ECTS (1 ECTS = 16,5 h) alors que l'enseignement "Analyse urbaine" qui se compose de 21 heures d'enseignement en face à face et de 21 heures de travail étudiant, apparaît crédité de 1 ECTS (1 ECTS = 42 h). Au sein du même semestre, la référence horaire de l'ECTS varie donc du simple au (quasi) triple.

compétences. Il conviendrait que l'équipe pédagogique s'engage dans une démarche par compétences avec, si besoin, une formation proposée par l'établissement.

b/ Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation (nombre d'heures encadrées, nombre d'enseignements et d'unités d'enseignement) est conforme aux textes réglementaires¹²⁸. Elle n'est pas proposée en formation par alternance et n'offre pas, a priori, de modules de formation à distance. L'ensemble est riche, pluridisciplinaire, globalement cohérent et en relation avec les objectifs définis.

La formation est établie autour d'un tronc commun (tous les enseignements sont obligatoires en 1^{re} année) qui s'ouvre progressivement à l'optionnalité, tant dans les enseignements de projet architectural que dans les enseignements des autres disciplines, mais le sens des parcours qui deviennent possibles n'est pas argumenté. Le parcours des étudiants est guidé par l'acquisition d'une autonomie progressive. La première année est très encadrée et ce de manière collégiale par le corps enseignant, l'administration, et les étudiants des années supérieures.

La formation peut accueillir des étudiants présentant des contraintes particulières, en outre les espaces sont adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite (PMR).

Par le biais des deux stages proposés, la formation présente des éléments de professionnalisation et de connaissance du monde professionnel. Cette ouverture pourrait être davantage développée. Un enseignement de 21 heures en S6 propose une "Initiation à la recherche". Les étudiants sont par ailleurs en contact avec les enseignants-chercheurs qui participent aux enseignements.

Les objectifs visés et les moyens offerts par l'école en termes d'enseignement de langues étrangères sont limités. Seul un enseignement de 16,5 heures de langue anglaise sous forme de TD est proposé à chaque semestre. Une certification officielle (Toeic) est requise pour la validation du cycle de formation menant au DEA. Un soutien en face à face existe pour les étudiants en difficulté¹²⁹.

L'exigence de durée minimum des deux stages intégrés dans le parcours de formation s'en tient aux spécifications du décret de juillet 2005 (2+4 semaines). L'école a fixé un maximum de 14 semaines et de trois périodes de stage pendant le cycle de formation DEEA. Une réflexion est en cours pour mettre en relation les stages – y compris ceux du premier cycle menant au DEEA – à la HMONP. Les étudiants sont invités à réaliser les deux stages de licence "en dehors des 34 semaines de scolarité", ce qui implique pour eux une diminution des périodes dites d'inter semestre, ou entre les années (congrés d'été). Les objectifs, les modalités de déroulement et d'évaluation sont bien décrits dans les "guides de licence", et une convention formalisée lie l'école, l'étudiant et la structure d'accueil. Pour autant, les stages ne sont pas présentés comme des moyens pédagogiques mobilisés pour développer des compétences et aucune relation avec d'autres enseignements du cycle n'est annoncée. Le nombre d'ECTS qui leur est attribué n'est pas cohérent¹³⁰.

Il n'existe pas de bureau d'aide à l'insertion professionnelle pour accompagner les étudiants dans leur recherche de stage, mais le service des études tient à jour un "classeur des offres de stage", qui sont également publiés sur le site web. Quant à l'orientation professionnelle, la question ne semble pas être sensible à ce stade de la formation, puisque la très large majorité des étudiants (la quasi-totalité) poursuit des études en deuxième cycle à l'issue du premier.

La formation est ouverte sur un large éventail de connaissances disciplinaires, de savoir-faire projectuels et de pratiques d'outils numériques. Des compétences transversales sont donc développées (au niveau des moyens d'expression des idées et des projets par exemple, ou alors de la capacité à travailler en groupe). Cependant, ces compétences transversales se construisent de manière peu structurée et en tout cas non décrite dans le programme de formation, ce qui est regrettable et facilement améliorable. Des modules de connaissance de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat sont absents du parcours de formation.

¹²⁸ 4208h pour 4200h attendues dont 2268,5 h encadrées pour 2200 h encadrées attendues et 22 unités d'enseignement (pour un maximum établi de 26). En référence à l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (NOR: MCCL0500496A).

¹²⁹ Cf. p.11 et p. 13 de l'annexe formation du DEEA.

¹³⁰ Au semestre 3, pour le stage de découverte, 75 heures permettent d'obtenir 2 ECTS et au semestre 4, pour le stage de première pratique, 150 heures correspondent aussi à 2 ECTS. Cela représente une variation de la valeur en heures d'un ECTS du simple au double.

Les étudiants bénéficient à la fois d'enseignements et d'un espace très bien équipé comme support à l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En revanche, les pratiques pédagogiques ne revendiquent pas un usage particulier des outils numériques. Mis à part l'enseignement par le projet de la conception architecturale et urbaine, les enseignements, de manière générale, ne semblent pas mobiliser de modalités pédagogiques innovantes, ou du moins cela n'est pas communiqué.

L'établissement met en œuvre une politique de validation d'acquis de l'expérience (VAE) partielle. Aucun suivi spécifique des étudiants concernés n'étant fait, il est difficile d'évaluer la pertinence de cet effort pour l'égalité des chances.

c/ Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

D'après les chiffres fournis par l'établissement, le taux de réussite de la 3^e année de formation se maintient au-dessus de 81 % depuis 2013¹³¹. Ce pourcentage n'indique pas, cependant, au bout de combien d'années les étudiants obtiennent leur diplôme. La différence entre le nombre d'inscrits en 3^e année et le nombre d'inscrits en 1^{re} année, trois années avant, montre une perte d'étudiants sur le parcours comprise entre 8 et 16 %¹³². Cette information est en cohérence avec la politique de redoublement en 1^{re} année "assumée" par l'école, qui amène peut-être certains étudiants à changer de parcours de formation. Peut-être qu'une évolution du programme, à la fois porteuse d'innovations pédagogiques et attentive à la formation reçue par les étudiants pendant leurs années de lycée, pourrait permettre d'améliorer encore le taux de réussite du cycle menant au DEEA. Le nombre d'étudiants abandonnant leurs études en 1^{re} année est relativement important, mais il est beaucoup plus faible en 2^e année et 3^e année¹³³.

Le débouché de la quasi-totalité des diplômés du DEEA étant la poursuite d'études en DEA, les statistiques sur le temps d'insertion professionnelle de ces derniers sont sans objet. Il conviendrait de s'interroger sur l'attractivité professionnelle du DEEA en soi, quitte à ré-accueillir les étudiants quelques années après une première expérience professionnelle (ou d'une année de césure) dans le cadre de la préparation du diplôme d'État d'architecte ou d'autres masters co-accrédités.

¹³¹ Cf. tableau des effectifs sur la dernière période dans l'annexe formation DEEA.

¹³² Ce pourcentage n'étant pas tout à fait représentatif puisqu'il inclut l'intégration d'étudiants en 2^e et 3^e années par VAE, ce qui conduit à minorer le taux d'échecs ou d'abandons. Il est néanmoins largement meilleur que le taux de réussite en licence en trois ans à l'université, dont la moyenne nationale était de 27,5 % en 2016, mais pour des étudiants qui ne sont pas sélectionnés à l'entrée.

¹³³ Cf. *supra*, domaine : la réussite des étudiants, point 1, et rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 49.

2 / Diplôme d'État d'architecte (DEA)

a/ Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les objectifs de la formation se réfèrent au décret de 2005, relatif au DEEA. Ils ne font pas référence aux compétences visées par l'article 46 de la directive européenne 2005/36/CE¹³⁴. Trois « orientations majeures »¹³⁵ charpentent la pédagogie qui permet de mettre en œuvre les objectifs nationaux définis en 2005. La description de ces trois orientations, peu explicite dans le RAE mais plus claire dans le "guide du Master 2018-2019", ne parvient pas cependant à démontrer comment l'approfondissement des connaissances, de postures et de savoir-faire acquis au cours du 2^e cycle pourront être mobilisés pour atteindre les objectifs d'autonomie, d'esprit critique et scientifique mais aussi, bien sûr, de conception et de mise en œuvre de projets architecturaux et urbains complexes. Les grands défis qui challengent aujourd'hui les constructions, mais aussi la ville existante et future¹³⁶ ne figurent pas dans l'énoncé des objectifs de la formation, alors qu'ils sont bien présents dans les contenus proposés dans les enseignements. L'annexe descriptive au diplôme est conforme aux attentes d'Europass et peut être délivré en français et en anglais.

Les débouchés du cycle d'études menant au DEA sont bien présentés aux étudiants : poursuite d'études soit en spécialisation (dont les quatre diplômes de spécialisation proposés par l'Ensa Paris Belleville), soit en HMONP, soit en doctorat ou alors insertion professionnelle. La diffusion de l'information se fait lors d'une soirée organisée par l'école ou lors de séances d'information à la cafétéria mais aussi sur des supports imprimés et numériques (plaquettes, site de l'école). Une Biennale est également organisée par l'association Alumni Paris-Belleville.

La fiche RNCP du DEA est renseignée conformément aux recommandations et rappelle bien les compétences visées par l'article 46 de la directive européenne 2005/36/CE¹³⁷. La formation est référencée sur Datadock.

La constitution, le rôle et les modalités de réunion des différents jurys sont absents du règlement des études et des « guides du master » sauf pour le jury de PFE et le jury de mention recherche qui sont correctement définis dans le règlement des études et dans les guides.

Les modalités de contrôle des connaissances sont décrites clairement. Les objectifs reportés de ces évaluations ne se rapportent pas explicitement aux objectifs de la formation, ni aux compétences visées¹³⁸.

Les règles d'attribution des crédits européens (ECTS) sont imprécises : « 60 crédits]ECTS[représentent le volume de travail d'une année, et permettent de mesurer et de comparer les résultats de l'étudiant et de les transférer d'un établissement à un autre »¹³⁹. Nulle mention n'est faite à la correspondance entre un ECTS et la somme d'un nombre d'heures d'enseignement en face à face et d'un nombre d'heures de travail étudiant en. On constate que la valeur de l'ECTS varie entre les 4 semestres de la formation¹⁴⁰ et entre les enseignements d'un même semestre¹⁴¹, sans explication sur les modalités qui ont conduit à définir ces valeurs.

¹³⁴ Directive 2005/36/CE (réf du parlement européen et du conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

¹³⁵ Amener l'étudiant à (1) maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture (2) maîtriser la conception d'un projet architectural de manière autonome... (3) développer l'initiation à la recherche ; cf. p. 2 et p. 3 de l'annexe formation pour le DEA.

¹³⁶ On pourrait citer l'adaptation des villes et des constructions à la crise environnementale, le réemploi des matériaux de construction, l'aménagement du territoire, les architectures de l'urgence...

¹³⁷ Directive 2005/36/CE (réf du parlement européen et du conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

¹³⁸ "Au-delà des acquis, il s'agit d'évaluer la capacité de l'étudiant à élaborer sa réflexion et à la formaliser ainsi que sa capacité à intégrer les méthodes et démarches universitaires de recherche" p.6 de l'annexe formation du DEA.

¹³⁹ P.7 de l'annexe formation du DEA

¹⁴⁰

Nombre d'heures par ECTS (somme des heures en face à face et des heures de travail en autonomie)				
S1	S2	S3	S4	Rappel : 1 ECTS correspond à un nombre d'heures compris entre 25 et 30.
19,4	18,36	19,6	29,5	

¹⁴¹ Au S3, l'enseignement "Théorie" se compose de 21h d'enseignement en face à face (CM) et de 21h de travail de l'étudiant en autonomie et apparaît crédité de 3 ECTS (donc 1 ECTS correspond à 14h) alors que l'enseignement "Histoire" se compose de 28 heures d'enseignement en face à face et de 28 h de travail personnel et apparaît crédité de 2 ECTS (donc 1 ECTS correspond à 28 h). La référence horaire de l'ECTS au sein du même semestre varie donc du simple au double.

Bien que les compétences définies par la directive européenne 2005/36/CE soient reprises comme objectif de la formation dans le supplément au diplôme, aucune relation explicite n'est établie entre la progression des apprentissages des étudiants (validation progressive des enseignements suivis) et le développement de ces compétences. Il conviendrait que l'équipe pédagogique s'engage dans une démarche par compétence avec, si besoin, une formation proposée par l'établissement.

b/ Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation est globalement conforme aux textes réglementaires¹⁴². A noter que si le nombre d'heures total de la formation (2606 heures) est conforme à l'attendu (2600 heures), il n'en va pas de même pour le nombre d'heures d'enseignement encadré, qui est de 1088 heures alors que l'attendu est de 1200 heures. Le nombre d'unités d'enseignement est égal à 13. Il est inférieur au maximum fixé par les textes (15). La formation menant au DEA n'est pas proposée en formation professionnelle continue.

La formation est établie autour d'un tronc commun, et de trois unités d'enseignement qui resteront identiques sur les 4 semestres (y compris avec la même codification), mais propose parallèlement et au cours de ces 3 UE une large palette de thématiques en option, tant dans les enseignements de projet architectural que dans les enseignements des autres disciplines. Ceci permet aux étudiants de découvrir des aspects et enjeux très divers de la discipline architecture et des problématiques liées à la ville. Par le biais des enquêtes réalisées par l'établissement en 2017 et 2018, les étudiants expriment cependant des attentes non comblées en matière de liens avec le monde professionnel. S'appuyant sur la volonté d'offrir une formation "généraliste", l'établissement ne présente pas de parcours préconstruits, sous-tendus par une problématique particulière ou par une orientation professionnelle. Cette position pourrait être questionnée. Ceci pourrait, en effet, aider les étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études à s'insérer professionnellement. A noter que l'établissement s'appuie sur son offre de spécialisation pour proposer, après le cycle de niveau master, des parcours de formation orientés vers des insertions professionnelles lisibles et différenciées.

La formation peut accueillir des étudiants présentant des contraintes particulières, en outre, les espaces sont adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite (PMR).

Les objectifs visés et les moyens offerts par l'école en termes d'enseignement de langues étrangères sont limités. Seul un enseignement de 21 heures de TD de langue anglaise est proposé en première année de cycle Master (1 par semestre). Une certification officielle (TOEIC, niveau 750) est requise pour la validation du cycle de formation menant au DEA ; elle est un prérequis pour l'inscription en projet de fin d'études (PFE). L'école propose un soutien sous forme de face à face pour les étudiants en difficulté. A noter la présence de deux studios de projet enseignés en anglais dans le cycle de niveau master.

Outre des enseignements spécifiques, la formation présente des éléments de professionnalisation et de connaissance du monde professionnel grâce au stage de formation pratique obligatoire, mais cet apprentissage par le biais de l'expérience professionnelle pourrait être davantage développé. L'exigence de durée minimum de deux mois pour le stage de formation pratique du deuxième cycle menant au DEA se limite aux spécifications du décret de juillet 2005 (2 mois à plein temps ou 4 mois à mi-temps). L'établissement a limité à 5 mois le temps que les étudiants peuvent passer en stage pendant le cycle de formation. Une réflexion est en cours pour mettre en relation les stages des cycles DEEA et DEA à la HMONP. Les objectifs, les modalités de déroulement et d'évaluation du stage de master sont absents des "guides de master" mais présents dans le règlement des études. Une convention formalisée lie l'école, l'étudiant et la structure d'accueil.

L'initiation à la recherche, esquissée à la fin du 1^{er} cycle menant au DEEA, se poursuit en 2^e cycle à l'aide de la production du mémoire dans les séminaires. Huit options thématiques sont proposées. Les étudiants sont accompagnés pendant trois semestres et côtoient hebdomadairement les chercheurs de l'équipe de recherche de l'école. Les problématiques de l'UMR AUsSer sont également présentes dans les studios de projet, offrant ainsi l'opportunité aux étudiants d'expérimenter le lien entre recherche et projet. Cependant, le faible nombre de mentions "recherche" préparées malgré une augmentation ces dernières années¹⁴³ mérite d'interroger l'efficacité des dispositifs pédagogiques employés pour motiver certains étudiants à prolonger le 2^e cycle par un doctorat.

L'accompagnement à l'insertion professionnelle n'est pas développé. Il n'existe pas de bureau d'aide à l'insertion professionnelle pour accompagner les étudiants dans leur recherche de stage, mais le service des

¹⁴² Cf. arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (NOR: MCCL0500496A).

¹⁴³ Cf. supra, domaine La Recherche et la Formation, 3/a.

études tient à jour un "classeur des offres de stage", offres qui sont également publiées sur le site web. Des moyens humains supplémentaires seraient sans doute nécessaires pour pouvoir mener des enquêtes sur les lieux d'exercice des diplômés et constituer et animer un réseau d'anciens.

Des ouvertures à des compétences transversales sont présentes parmi la grande diversité des enseignements proposés, mais il paraît difficile d'en garantir la présence chez les diplômés, tant les parcours des étudiants peuvent être différents. Des modules de connaissance de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat sont a priori absents du parcours de formation. Cependant, l'établissement est membre du dispositif PEPITE 3EF¹⁴⁴ et soutient les initiatives des étudiants.

Les pratiques pédagogiques ne revendiquent pas un usage particulier des outils numériques. Mis à part l'enseignement par le projet de la conception architecturale et urbaine, les enseignements de manière générale ne semblent pas mobiliser des modalités pédagogiques innovantes, ou du moins cela n'est pas communiqué.

L'établissement met en œuvre une politique de validation d'acquis de l'expérience (VAE) partielle. Aucun suivi spécifique des étudiants concernés n'étant fait, il est difficile d'évaluer la pertinence de cet effort pour l'égalité des chances.

c/ Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

D'après les chiffres fournis par l'établissement, le taux de réussite de la 1^{re} année de formation se maintient au-dessus de 96 % depuis 2013¹⁴⁵, ce qui apparaît comme un très bon résultat. Le pourcentage d'étudiants inscrits en 2^e année qui obtiennent le diplôme varie entre 40 % et 48 % entre 2013 et 2016¹⁴⁶. Le pourcentage de ceux qui l'obtiennent avec une année supplémentaire n'est pas connu. Peut-être qu'une évolution du programme, à la fois porteuse d'innovations pédagogiques et incluant mieux le stage de première pratique pourrait améliorer le taux de réussite au niveau du cycle menant au DEA en deux ans. Le nombre d'étudiants abandonnant leurs études en 1^{re} et 2^e années n'est pas connu.

Les statistiques sur le temps d'insertion professionnelle des diplômés sont celles des enquêtes annuelles nationales réalisées par le ministère chargé de la culture et par la CGE. Elles montrent globalement une bonne insertion professionnelle des jeunes diplômés, supérieure à la moyenne nationale, mais aussi une rémunération limitée en relation au nombre d'année d'études et aux compétences des jeunes architectes d'État. À y regarder de près, les résultats sont plus contrastés. On peut observer que le taux de réponse à l'enquête est de 58 % pour la dernière enquête (56 % pour la précédente) ; les taux d'emploi affichés sont donc à relativiser. Ces emplois, pour plus de la moitié, correspondent à des contrats à durée déterminée (CDD) et en ce qui concerne les salaires, 35,4 % des diplômés qui ont répondu en 2018 à la question sur le montant de celui-ci déclarent gagner moins de 6000 euros par an¹⁴⁷. Un suivi plus précis des trajectoires des diplômés de l'Ensa Paris-Belleville permettrait de mieux comprendre l'adéquation des compétences acquises pendant la formation aux attentes de la profession et de la société.

3 / Conclusion pour les deux diplômes

a/ Points forts

- Une offre d'enseignements optionnels et thématiques riche et très large.
- La proximité avec des laboratoires de recherche pluridisciplinaires.
- Une insertion professionnelle au-dessus de la moyenne nationale.

¹⁴⁴ Qui permet aux étudiants porteurs d'un projet de création d'entreprise d'obtenir le statut d'étudiant-entrepreneur et d'être accompagnés dans leur démarche.

¹⁴⁵ Cf. tableau des effectifs sur la dernière période dans l'annexe formation DEA.

¹⁴⁶ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 48.

¹⁴⁷ Rapport d'activité 2017-2018, version provisoire du 22 mars 2019, p. 42.

b/ Points faibles

- Une ingénierie pédagogique à renforcer, en particulier sur l'application des règles de l'enseignement supérieur européen et l'approche par compétences.
- L'absence d'accompagnement des parcours des étudiants, y compris de leur trajectoire pré-professionnelle (articulation du stage de formation pratique avec d'autres enseignements du cycle) et professionnelle post-diplôme.

c/ Analyse des perspectives et recommandations

L'Ensa Paris Belleville réunit des atouts certains, parmi lesquels son corps enseignant engagé et diversifié, ses infrastructures immobilières de grande qualité et l'appartenance à une grande Comue (UPE) dont l'une des deux grandes thématiques est la ville durable. Son attractivité parisienne lui permet d'offrir aux étudiants en formation de nombreuses opportunités d'expériences culturelles et internationales et de proximité avec la recherche architecturale et urbaine. Les formations proposées menant au DEEA et DEA sont donc riches sur plusieurs dimensions.

L'établissement gagnerait à développer son expertise dans l'application des règles de l'enseignement supérieur européen. L'organisation de la réflexion pédagogique évoluera sans doute avec les instances issues des textes de 2018. Il serait important dans ce contexte de viser des réflexions collectives au niveau des objectifs, des méthodes pédagogiques et des modes d'évaluation à l'échelle des cycles de formation (DEEA et DEA) et non seulement à l'échelle d'un semestre ou d'un enseignement. La définition et le déploiement d'une démarche qualité des formations sont à conforter/développer. De même les périodes de stage pourraient être mieux valorisées en réponse aux souhaits des étudiants¹⁴⁸. Il paraît en particulier souhaitable :

- d'engager un travail sur l'alignement pédagogique, c'est-à-dire sur l'articulation entre les objectifs des formations, les activités d'enseignement et les modes d'évaluation ;
- de développer la connaissance des enseignants sur l'espace européen d'enseignement supérieur (ECTS) et ses règles d'ingénierie pédagogique ;
- de faire évoluer la professionnalisation des formations - en particulier réinterroger la place et la fonction des stages et des relations avec les entreprises, de manière à offrir aux étudiants la possibilité de développer un projet professionnel concret ;
- de soutenir l'ouverture à l'international et la mobilité étudiante avec un programme plus ambitieux d'apprentissage et de pratique des langues étrangères à l'école.

¹⁴⁸ L'importance des stages dans la formation est jugée insuffisante par les étudiants lors des enquêtes réalisées en septembre 2017 et 2018.

Liste des sigles

A

Archirès	Réseau documentaire des écoles d'architecture et de leurs partenaires
Aéres	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ANR	Agence nationale de la recherche
AUSser	Architecture, urbanisme, société : savoirs, enseignement, recherche

B

Biatss	Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
BRAUP	Bureau de la recherche en architecture, urbanisme et patrimoine du ministère chargé de la culture

C

CA	Conseil d'administration
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCIR	Chambre de commerce et d'industrie régionale
CDD	Contrat à durée déterminée
CE	Commission européenne
CFVE	Commission des formations et de la vie étudiante
CGE	Conférence des grandes écoles
Cifre	Conventions industrielles de formation par la recherche
CMN	Centre des monuments nationaux
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Comue	Communauté d'universités et établissements
CPER	Contrat de plan État-région
CPR	Commission de la pédagogie et de la recherche
CPS	Conseil pédagogique et scientifique
CR	Commission de la recherche
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CVEC	Contribution vie étudiante et de campus

D

Datadock	Base de données unique sur la formation professionnelle
DEA	Diplôme d'État d'architecte
DEEA	Diplôme d'études en architecture
Direccte	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Drac	Direction régionale des affaires culturelles
DSA	Diplômes d'approfondissement de spécialisation en architecture

E

EAVT	École nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée
ECTS	<i>European Credits Transfer System</i>
ED	École doctorale
EIVP	École des ingénieurs de la Ville de Paris
ENPC	École des ponts ParisTech
Ensa-PB	École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
Ensa-PM	École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais
ENSCI	École nationale supérieure de création industrielle
ENSG	École nationale des sciences géographiques

Enva	École nationale vétérinaire d'Alfort
EPSCP	Établissement public scientifique culturel et professionnel
Erasmus	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)
ESTP	École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie
Europass	Passeport européen de compétences (initiative de l'Union européenne)

G

GBCP	Gestion budgétaire et comptable publique
------	------------------------------------------

H

Hcéres	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HMONP	Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

I

I dex	Initiative d'excellence
I fsttar	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
IGN	Institut géographique national
I praus	Institut parisien de recherche, architecture, urbanistique, société
I-Site	Initiative Sciences Innovation Territoires Economie

L

L1, L2, L3	Première, deuxième, troisième année de licence
LabEx	Laboratoire d'excellence

M

M1, M2	Première, deuxième année de master
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MC	Ministère de la culture
Mesri	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Minefi	Ministère de l'économie et des finances
MSS	Ministère des solidarités et de la santé
MTES	Ministère de la transition écologique et solidaire

P

PFE	Projet de fin d'études
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PMR	Personne à mobilité réduite
PUCA	Plan urbanisme construction architecture

R

RAE	Rapport d'autoévaluation
RCE	Responsabilités et compétences élargies
RH	Ressources humaines
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles

S

Sudoc	Service universitaire de documentation
-------	----------------------------------------

T

TAIGA	Logiciel de scolarité
TD	Travaux dirigés
Toeic	<i>Test of English for International Communication</i>

U

UE	Unité d'enseignement
UGE	Université Gustave Eiffel
UKNA	Urban Knowledge Network Asia / réseau asiatique de connaissance sur les politiques urbaines
UMR	Unité mixte de recherche
Uneap	Union nationale des étudiants en architecture et paysage
UPE	Université Paris-Est
Upec	Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
Upem	Université Paris-Est Marne-la-Vallée

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
VTT	Villes, transports et territoires (école doctorale)

W

web	World Wide Web
WINM9	Logiciel financier

Observations du directeur de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur
Département d'évaluation des formations

Monsieur Michel Robert
Directeur
Département d'évaluation des établissements

HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

objet
Evaluation HCERES – vague E
Observations sur le rapport d'évaluation

Vous m'avez communiqué, le 29 octobre, le rapport d'évaluation définitif, concernant l'ENSA de Paris-Belleville.

Je remercie les membres du comité pour le travail d'analyse effectué, les avis et les recommandations formulés. Vous trouverez ci-après mes observations sur ce rapport.

- 1. Plusieurs remarques et recommandations prennent en compte des points inscrits dans la déclaration des axes stratégiques de l'École et, pour une partie d'entre eux, au programme de travail de l'année qui commence.**

Il en est ainsi du **positionnement institutionnel** au sein de la COMUE UPE qui est un sujet stratégique mais dans une étape complexe du fait de la mise en place de l'Université Gustave Eiffel. L'ENSA de Paris-Belleville a été associée au PRES puis à la COMUE dès leur création. A l'instar des autres ENSA, elle a dès la constitution de ces programmes de regroupements académiques, considéré que son intérêt était d'y participer pleinement, en cohérence avec l'orientation stratégique d'interdisciplinarité et de l'intégration au cursus, depuis plusieurs décennies, de disciplines académiques connexes et indispensables à la formation des architectes (Histoire, sociologie, théorie de l'architecture...). Parallèlement, le développement de la recherche en architecture qui a nécessité un rapprochement avec les universités, a également été jugé indispensable.

Deux autres facteurs spécifiques au regroupement Université Paris-Est renforçaient cette priorité. D'une part, la composition de la COMUE qui associe, cas unique en France, trois écoles nationales d'architecture, mais aussi, des établissements ayant un important potentiel de collaboration avec notre Ecole : écoles d'ingénieurs, un centre national de recherche sur les transports (l'IFSTTAR), l'École nationale de géographie, et plusieurs départements de l'UPEM qui sont en complémentarité directe avec l'architecture (l'École d'urbanisme de Paris, le département de génie urbain...) et déjà partenaires. D'autre part, la thématique retenue comme axe structurant de la nouvelle Université Gustave Eiffel, la *ville durable*, est aujourd'hui au cœur de la mission des architectes.

60 boulevard de la Villette
75019 Paris
+33 (0)1 53 38 50 00
ensa@paris-belleville.archi.fr
www.paris-belleville.archi.fr

Pour autant, la mise en place de cette stratégie s'avère complexe, notamment en raison du contexte institutionnel et du jeu des acteurs. La constitution d'un « *pôle architecture* » reposant sur une coopération accrue des 3 ENSA suppose de dépasser les choix institutionnels différents opérés par chacune d'entre elles. Enfin, le maintien de la COMUE UPE, aux côtés de la nouvelle université UGE ne simplifie pas la situation. La participation des ENSA au regroupement supposant un double lien, d'une part, avec la nouvelle université et, d'autre part, avec la COMUE qui continuera d'héberger les écoles doctorales mais ne délivrera plus de diplômes.

La mise en place de l'Université Gustave Eiffel au 1^{er} janvier 2020, nous permettra d'établir un dialogue avec ses nouvelles instances, dans l'objectif de faire aboutir un processus d'association dans les meilleurs délais. Bien entendu, les instances de l'Ecole devront être associées à ce processus.

Il en est de même de la **gouvernance pédagogique** qui a été complètement restructurée pour cette rentrée 2019 : à la suite de la mise en place au premier semestre 2019, des nouvelles instances créées par la récente réforme, des responsables de champs et d'année ont été désignés, leurs rôles définis, ainsi que l'articulation de leurs réflexions avec les compétences des instances organisées.

Il en est encore ainsi avec la mise en place du **référentiel des compétences** qui est un des chantiers les plus importants ouverts cette année et qui s'appuie sur la nouvelle gouvernance pédagogique. Elle contribuera aux réflexions internes sur différents sujets, à la bonne articulation des enseignements et sera utile aux étudiants dans la définition de leur parcours.

La **valorisation de l'engagement étudiant** est également un sujet prioritaire qui sera mis en chantier début 2020.

2. Certains chantiers sont identifiés mais supposent l'octroi de moyens nouveaux.

C'est le cas de l'**observatoire des parcours et de l'intégration professionnelle** : l'Ecole attend l'affectation d'un agent qui aura spécifiquement en charge ces questions au sein du service des études. Il sera nécessaire de définir des outils nécessaires à l'analyse des parcours étudiant depuis les candidatures jusqu'aux diplômes (master, spécialisation, doctorat) et d'approfondir la connaissance sur l'intégration et les parcours professionnels, en développant les interactions avec les étudiants - à l'instar de la Biennale des anciens - en lien notamment avec l'association des *Alumni*.

C'est également le cas du **développement de la formation continue** : Des réflexions en cours entre les six Ensa d'Ile-de-France et l'Ordre régional des architectes doivent permettre de développer une réflexion et une action concertée en vue du développement d'une offre de formation continue diplômante comme de formation continue en direction des professionnels, à l'échelon régional reposant sur les ENSA.

A cet égard, il convient de noter que le développement de l'accès aux financements d'actions de formation dans le cadre de la formation professionnelle suppose d'aligner les ENSA sur l'université en ouvrant la possibilité d'octroi d'heures complémentaires aux enseignants-chercheurs des écoles d'architecture.

.../...

3. **D'autres remarques sont sans doute liées à un défaut de présentation dans le rapport d'auto-évaluation.**

Concernant l'enseignement de la **transition écologique** : considéré comme un sujet majeur, la thématique de la transition écologique est présente dans nombre d'enseignements et intégrée au programme. Conformément aux principes d'une formation généraliste, c'est un choix de l'Ecole de ne pas en faire un domaine ou une filière identifiée, contrairement à ce qui peut exister ailleurs, mais de faire en sorte que ces thématiques se diffusent dans différents enseignements, sur l'ensemble du cursus : enseignement du projet architectural et urbain, sciences humaines et sociales, construction..., et de ne pas les déconnecter des contextes et des acteurs en présence etc... En outre, l'Ecole de Paris-Belleville a joué un rôle pilote dans la création du réseau inter-écoles Ensaéco, qui réunit les acteurs de toutes les ENSA sur ce sujet, et qui est porté par un de ses enseignants. La transition écologique est, de plus, l'une des trois priorités ministérielles reprises dans notre projet stratégique.

Concernant les **relations avec le secteur économique** : le développement des relations avec la profession et son environnement économique est une des voies de la « *prise en considération de la mutation profonde des conditions d'exercice de la profession...(permettant) à nos diplômés d'être armés pour comprendre et travailler dans ce nouveau contexte* », comme indiqué en introduction de notre déclaration d'axes stratégiques. La culture de l'université française qui imprègne également les écoles d'architecture est, historiquement, nourrie d'une méfiance réciproque entre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et le monde économique. Si un certain nombre de préventions ont été dépassées, il n'en demeure pas moins que cette absence d'habitude de partenariats et une certaine méconnaissance ne les rend pas faciles à construire.

Nous avons récemment pu mesurer la difficulté d'impliquer des acteurs privés, au moment de la création de la chaire partenariale *Patrimoine, expérimentation, projets*, de celle du DSA *Architecture et maîtrise d'ouvrage* ou du mastère spécialisé *Architecture et scénographies*.

Compensant la relative faiblesse du poids des partenaires économiques privés, l'Ecole a beaucoup de relations, voire des commandes réelles, avec les collectivités locales, les organismes professionnels ou publics, les maîtres d'ouvrages (bailleurs etc.), assurant des présentations publiques de travaux devant les habitants et collectifs...

Enfin, une meilleure valorisation des stages et une attitude plus volontaire de l'Ecole dans l'organisation et l'encadrement des stages professionnels participe de la volonté affirmée d'une meilleure connaissance et adaptation des étudiants au monde professionnel.

Concernant l'**innovation pédagogique** : si l'école n'utilise pas d'outils du type cours numériques en ligne, sa pédagogie caractéristique des écoles d'architecture, du travail en mode projet en liaison avec des acteurs professionnels et institutionnels extérieurs, est en soi particulièrement innovatrice par rapport aux modes de transmission académique en cours dans la plupart des autres disciplines universitaires.

.../...

L'équilibre entre enseignement pratique et enseignement théorique, le travail concret sur les techniques de représentation (maquettes, atelier bois, pratique des arts visuels, ...) accessibles tout le long du cursus sont également des modalités pédagogiques spécifiques particulièrement riches et qui ne sont pas figées, comme en témoigne le développement de l'expérimentation à l'échelle un ou la pédagogie du design building (évolutions qui pour n'être pas caractéristiques de l'enseignement développé à l'ENSA de Paris-Belleville, y sont néanmoins très présentes). Enfin, la pluridisciplinarité caractéristique de l'enseignement de l'architecture constitue également un puissant facteur d'innovation.

4. Deux remarques concernent des sujets au fond :

La question du **positionnement de la recherche**, du manque de coordination avec les activités de l'Ecole et de prise en compte dans la stratégie globale de l'Ecole.

L'évaluation de l'UMR AUSser à laquelle appartient l'unité de recherche de l'Ecole de Paris-Belleville, Ipraus, mentionne, parmi les points forts (p.14), « *le fonctionnement de l'unité témoigne d'un ancrage ancien dans les établissements, qui est traditionnellement porteur d'une relation forte entre la recherche et l'enseignement d'une part, entre la recherche et le monde professionnel d'autre part* ». Cet aspect est présent dans l'objectif énoncé au 1^{er} point du chapitre 6 du programme de l'UMR, « *Politique et stratégie scientifiques* », qui énonce vouloir « *Poursuivre une recherche fondamentale nourrissant la pédagogie en cycles master et doctorat* ».

La nécessité d'un rapprochement entre les démarches de recherche portées par l'Ipraus et les enseignements notamment en master, est motivée par une double conviction. D'une part, celle que nos étudiants sont porteurs de questions nouvelles qui peuvent être développées au sein de nos structures de recherche. Et, d'autre part, que ces lieux d'accueil doivent y être attentifs afin d'assurer leur propre renouvellement.

Mais c'est peut-être, d'abord, les représentations collectives de la recherche qu'il faudrait changer. Faire en sorte qu'elle n'apparaisse pas, pour les étudiants, comme un abandon du métier, mais comme partie prenante de celui-ci. A cette fin, il apparaît essentiel de trouver des moyens pour la mise en valeur, voire la valorisation des travaux de recherche de nos étudiants. La rémunération des doctorants reste problématique car trop peu de contrats doctoraux sont accordés. L'école confie aux doctorants des charges d'enseignement essentiellement en TD ou accompagnement de mémoire pour leur permettre d'avoir une rémunération et de s'initier à l'enseignement au même titre que les doctorants ayant un contrat doctoral (obligation d'un nombre d'heures d'enseignement).

La remarque sur le défaut de **démarche qualité** appelle les observations suivantes :

L'Ecole n'affiche effectivement pas d'outils, de tableaux de bords démontrant son engagement dans une démarche qualité. Néanmoins, si l'on considère cette démarche comme s'agissant de développer les capacités de l'Ecole à analyser ses forces et ses faiblesses et de dégager des progressions possibles en disposant d'éléments, d'informations sur différents champs d'activité, l'Ecole affirme son souci constant en la matière.

.../...

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

Ainsi, l'échelle de l'école permet sans indicateur dédié, d'assurer le suivi des étudiants et leur réussite durant leur formation : par l'organisation du service des études (responsable par année), et par les enseignants eux-mêmes (mise en place d'enseignants-référents, de cours de soutien etc.). La création des délégués d'année, réunis 2 à 3 fois par an, la systématisation de l'évaluation des enseignements, le dialogue soutenu avec les élus et les associations assurent un ajustement continu de l'offre et des conditions de la formation.

La démarche qualité est intégrée à la gestion budgétaire et comptable : les indicateurs relatifs à la qualité de la gestion existent (ex : taux d'engagement et de dépense, délais de paiement...), une cartographie des risques a été établie dès 2011. La gestion des ressources humaines est organisée pour assurer une prise en charge optimale et les relations sociales sont bonnes.

Sans doute l'Ecole manque-t-elle d'une fonction - d'un emploi- dédié à la valorisation de ces éléments qui, c'est certain, renforcerait encore la cohésion interne.

A Paris le 13 novembre 2019



François Brouat

Directeur

60 boulevard de la Villette
75019 Paris
+33 (0)1 53 38 50 00
ensa@paris-belleville.archi.fr
www.paris-belleville.archi.fr

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville a eu lieu les 25 et 26 mars 2019. Le comité était présidé par M. Daniel CORDARY, maître de conférences honoraire, ancien directeur de Polytech Grenoble et ancien vice-président du conseil d'administration de l'université Joseph Fourier (Grenoble I).

Ont participé à cette évaluation :

- M. Philippe BRAGARD, professeur des universités à l'université catholique de Louvain ;
- M. Philippe CAPPELLE, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, agent-comptable du Lycée Charles-le-Chauve à Roissy-en-Brie, et ancien directeur général des services (DGS) de l'Université Lille 3 et de la Comue Paris-Sciences-et-Lettres.
- Mme Agathe CONVERT, étudiante en DEEA à l'ENSA de Saint-Etienne ;
- Mme Marie-Christine CRETON, présidente d'honneur de l'association régionale des ingénieurs et scientifiques d'Alsace (ARISAL) et ancienne directrice de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg ;
- Mme Claudia ENRECH, directrice des enseignements et des formations UniLaSalle (Terre et Sciences) et ancienne directrice adjointe de l'ENSA de Nantes ;

Pascale GARCIA et Geneviève MELEY-OTHONIEL, conseillères scientifiques et Viviane RENAULT, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)